

• RAPPORT ANNUEL • 2020-2021 •



LE BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS

PROMOUVOIR ET PROTÉGER LES DROITS DE L'ENFANT DANS LE MONDE

Le Bureau international des droits des enfants (ci-après l'IBCR ou le Bureau) est une organisation non gouvernementale internationale basée au Canada et œuvrant depuis plus de 25 ans en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'enfant dans près de 50 pays d'Afrique, des Amériques, d'Asie et du Moyen-Orient.

DOMAINES D'INTERVENTION



Enfants
et justice



Enfants
et situations
d'urgence



Lutte contre
l'exploitation et
les violences
faites aux enfants

VISION

Un monde où chaque enfant jouit de ses droits en toute égalité et en toute circonstance.

MISSIONS

ÉCOUTER nos partenaires et collaborer avec eux afin de développer, à partir de processus existants, des solutions novatrices, durables et respectueuses des droits de l'enfant

RENFORCER les capacités des acteurs de première ligne pour faire face aux différents enjeux qui affectent les enfants

VALORISER la participation active de toutes et de tous, y compris des enfants

MOBILISER chaque personne, communauté ou institution pour qu'elle devienne actrice de changement

FAVORISER la coopération entre les professionnelles et les professionnels responsables de la protection de l'enfant

SOUTENIR et **PROMOUVOIR** des réformes, des plans d'action et des législations en faveur des droits de l'enfant

NOS PRINCIPES DIRECTEURS

fondés sur ceux de la Convention relative aux droits de l'enfant

- › La prise en considération systématique de l'intérêt supérieur de l'enfant
- › La non-discrimination
- › Le droit à la vie, à la survie et au développement
- › Le respect de l'opinion de l'enfant et de son droit à la participation

L'IBCR en chiffres

- 

4 BUREAUX
dans le monde
- 

Plus de **25 ANS**
D'EXISTENCE
- 

Près de **50 PAYS IMPACTÉS**
par nos projets
- 

Plus de **4 MILLIONS**
D'ENFANTS MIEUX
PROTÉGÉS grâce à nos actions
- 

Environ **50 PERSONNES**
EMPLOYÉES de façon
permanente
- 

Plus de **4 410 ENFANTS**
CONSULTÉS dans le cadre
de nos projets
- 

Plus de **64 300**
PROFESSIONNELLES ET
PROFESSIONNELS FORMÉS
aux droits de l'enfant



Table des matières

6	Des systèmes forts pour un enfant mieux protégé	28	Rayonnement et engagement du public
8	Les avancées concrètes cette année	34	Nos interventions autour du monde
10	Un nouveau plan stratégique à l'horizon 2024	40	Nos actions pluriannuelles pour des changements nationaux
12	Agir pour les enfants et leurs droits, malgré la pandémie	59	Le projet PRIDE : De nouveaux horizons de coopération volontaire
18	Lutter contre les vulnérabilités, dans tous les contextes	66	Bilan financier
22	FOCUS SUR : Des compétences-clés pour des pratiques respectueuses des droits de l'enfant	68	Des partenaires qui nous permettent d'avancer
		70	Une équipe dévouée et engagée



Des systèmes forts pour un enfant mieux protégé

Le Bureau international des droits des enfants œuvre pour renforcer les systèmes de protection de l'enfant dans le monde entier. Mais pourquoi s'intéresser aux systèmes alors que ce sont les enfants eux-mêmes que nous souhaitons voir vivre mieux et grandir sereinement ? Le système, c'est tout ce qui entoure un enfant : les personnes avec qui il échange au quotidien, les institutions censées le protéger, ou encore les mécanismes existants pour veiller à ce que sa protection soit assurée en tout temps. Renforcer un système, c'est donc faire en sorte de mieux protéger tous les enfants qui en dépendent. Mais pour cela, encore faut-il faire en sorte que les actions entreprises aient réellement des effets positifs sur leur quotidien.

Avec la clôture de deux projets majeurs, au Burkina Faso et en République démocratique du Congo (RDC), nous avons pris le temps cette année d'étudier les effets tangibles de notre action sur les enfants concernés et dressé, à l'issue de cet exercice, un bilan très positif. Nous avons pu observer des changements dans les pratiques, une amélioration du traitement des cas impliquant des enfants en contact avec la justice, une meilleure collaboration entre les secteurs pour les accompagner ainsi qu'une plus grande accessibilité des services adaptés à leurs besoins.

Et nous croyons fermement que ce n'est qu'un début.

L'approche participative fait partie de notre ADN et est au cœur de notre démarche. Pour chaque projet, nous prenons le temps de nous imprégner

du contexte et des réalités des pays avec lesquels nous collaborons, pour proposer un appui concret et adapté aux contraintes et aux besoins identifiés. Nous travaillons étroitement avec les institutions locales afin qu'à notre départ, elles prennent le relais et continuent à mener les actions nécessaires pour améliorer globalement la protection de l'enfant dans le pays. Au moment de clore ces deux projets d'envergure, nous sommes convaincus qu'un bel avenir se profile pour les enfants de ces deux pays.

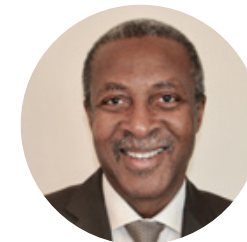
Les résultats et les changements observés constituent la base qui nous permet aujourd'hui d'amorcer de nouvelles générations de projets dans une douzaine de pays, du Canada au Sénégal, en passant par Madagascar et la Colombie. Pour aller encore plus loin, nous avons développé notre nouveau plan stratégique 2021-2024 autour de la nécessité de « s'élever à la hauteur des enfants », et d'orienter nos actions autour de leur point de vue.

Alors que la crise sanitaire mondiale remet en question certains droits que nous pensions acquis (droits à l'éducation, à la santé, à l'épanouissement social, etc.), elle nous rappelle aussi l'importance d'un système solide pour protéger les enfants en toute circonstance.

À l'orée de cette nouvelle ère post-COVID-19, nous – institutions, organisation et populations – devons plus que jamais nous mobiliser, pour assurer à nos enfants un présent digne d'eux.



Guillaume Landry,
directeur général



Théophane Nikyèma,
président du conseil
d'administration



© Rawpixel / Teddy

Cette année

Le Bureau est intervenu dans

16 pays

en Afrique, dans les Amériques,
en Asie et au Moyen-Orient

Les droits de

1 700 180 enfants

supplémentaires sont mieux
protégés grâce à nos actions

Au moins

355 femmes

ont été impactées par nos projets

3 097 personnes

ont été sensibilisées, outillées ou
formées aux droits de l'enfant

**53 employées et
employés,**

19 stagiaires

ainsi que

12 volontaires

se sont activement impliqués
dans nos projets

23 ateliers

de sensibilisation, de
développement ou de formation
ont été organisés, portant sur les
droits de l'enfant, l'égalité entre
les genres ou encore la protection
des enfants dans les situations de
conflits armés

Un nouveau plan stratégique à l’horizon 2024

Le Bureau international des droits des enfants s’est doté en 2021 d’un nouveau plan stratégique, pour orienter ses activités et ses projets pour les quatre années à venir autour d’une ambition : « **S’élever à la hauteur des enfants** ». Dans un monde où la protection de l’enfant ne figure pas toujours dans les priorités de nombreuses institutions pourtant imputables en matière de droits de l’enfant, l’IBCR renforce son action pour générer des changements concrets dans la façon dont les enfants sont accompagnés et protégés au quotidien.

Cette nouvelle stratégie institutionnelle s’articulera ainsi autour de quatre piliers d’action :

- Écouter et impliquer les enfants
- Outiller et former durablement les personnes qui travaillent au contact des enfants
- Accentuer le partage des responsabilités et la collaboration entre acteurs au sein des projets
- Mobiliser et valoriser les acteurs de changement

Le plan stratégique et la théorie du changement sont disponibles sur le site Internet de l’IBCR : www.ibcr.org/publications



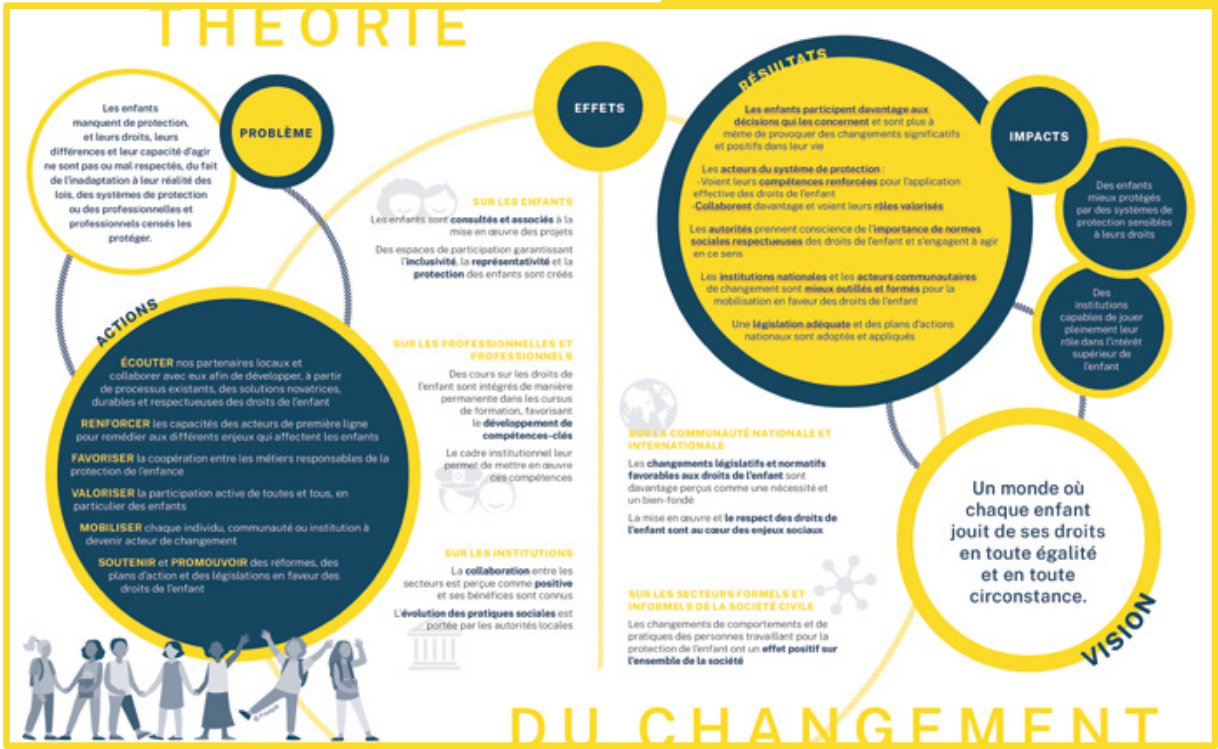
UNE AMBITION : « S’ÉLEVER À LA HAUTEUR DES ENFANTS »

L’un des grands principes des droits de l’enfant, introduit par le docteur Janusz Korczak, pédiatre, écrivain et pionnier de ces droits, est le fait de ne pas se rapetisser pour se mettre au niveau – physique – d’un enfant, mais au contraire de s’élever, pour aller à la rencontre de ses capacités, de ses sentiments et de ses droits. Les enfants sont le présent, ils ont la volonté et la capacité, dès aujourd’hui, de prendre en main leurs droits, de s’exprimer, de se positionner et bien plus encore.

« S’élever à la hauteur des enfants » est une ambition de l’IBCR, depuis ses débuts et pour les années à venir, afin de replacer les enfants au cœur de leur protection et d’amener toutes les organisations, les institutions et les populations à faire de même.

Une théorie du changement visuelle

Ce nouveau plan stratégique est l’occasion de mettre en avant la théorie du changement de l’organisation, c’est-à-dire ce qu’elle espère changer par ses interventions. Elle se veut intemporelle et ne se limite pas à la période couverte par ce nouveau plan stratégique. Sa représentation visuelle permet de saisir la situation initiale, les actions entreprises et leurs effets, et enfin les résultats escomptés ainsi que les changements qui permettront que chaque enfant puisse jouir de ses droits en toute égalité et en toute circonstance. ●



Agir en faveur des enfants et de leurs droits, malgré la pandémie

Rarement le monde a connu année si déroutante. Cette pandémie a poussé populations, gouvernements et organisations à repenser un modèle que nous pensions inébranlable. Si le Bureau a dû revoir ses modalités d'action pour s'adapter à ce contexte changeant, son engagement pour les enfants n'a pas faibli.

Parce que les situations instables ont inévitablement des répercussions sur les enfants et sur leurs droits, il est primordial de rester vigilant et de continuer à agir pour les protéger et les entendre. Devant la propagation de COVID-19 dans le monde et notamment dans ses pays d'intervention, le Bureau international des droits des enfants a ainsi pris des mesures pour poursuivre ses actions tout en garantissant la protection de ses équipes, de ses volontaires et de ses partenaires.

Une cellule d'écoute dédiée a été rapidement mise en place pour suivre l'évolution de la pandémie dans les différents pays et prendre des décisions adaptées à la situation. Alors que la présence physique des équipes dans les bureaux n'était plus possible et les déplacements professionnels limités, il a fallu réinventer des façons de travailler, d'échanger, de créer des liens entre collègues, mais aussi avec les partenaires. Cette situation inédite, encore inconcevable il y a plus d'un an, a été l'occasion pour l'IBCR de montrer ses capacités de résilience et son aptitude à poursuivre son engagement en dépit des obstacles. Les événements et ateliers initialement prévus se sont transformés en moments d'échange virtuels, ce qui a permis à l'organisation et à ses différents publics de garder contact et de poursuivre le travail.



Garantir les droits humains au Canada dans la gestion de la pandémie

Les déplacements internationaux étant restreints, l'ancrage local a été privilégié pour les projets en cours. Des professionnelles et professionnels des différents pays concernés par nos interventions ont ainsi été mandatés pour mener les actions prévues. Des outils d'analyse ont également été créés en collaboration avec l'organisation canadienne SUCO, afin d'analyser le contexte international et la situation sanitaire des pays dans lesquels nous oeuvrons et d'étudier la possibilité de reprendre les déplacements internationaux en toute sécurité.

Toutes ces adaptations ont permis à l'IBCR de poursuivre ses projets compte tenu des circonstances, et d'avancer sur la voie d'un environnement plus respectueux des droits de l'enfant dans chacun de ses pays d'intervention.

renforcer la protection des droits humains et d'éviter de possibles violations occasionnées tant par la pandémie que par les mesures mises en place pour la combattre.

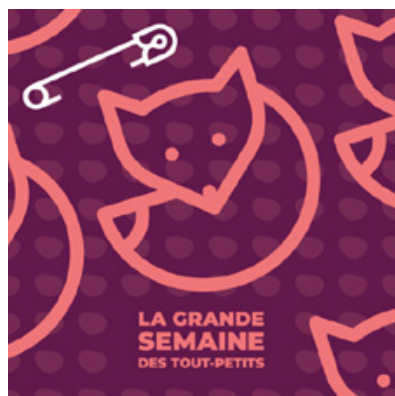
Mobiliser le Québec pour protéger les tout-petits, plus que jamais en période de crise sanitaire

La pandémie de COVID-19 n'aura pas épargné les tout-petits et leur famille : interruption des services éducatifs, impact du port du masque sur les apprentissages, précarité financière, effritement du lien social, équilibre travail-famille bousculé, report des soins... autant de dommages col-

latéraux qui ont des répercussions indéniables sur le bien-être des tout-petits.

À l'occasion de la 5^e édition de la Grande semaine des tout-petits (initiative annuelle de l'Observatoire des tout-petits) du 15 au 21 novembre 2020, l'IBCR s'est mobilisé aux côtés du Collectif petite enfance pour interpeller le Québec au moyen d'une lettre ouverte sur la nécessité de placer les tout-petits au cœur des priorités de la société et de se mobiliser collectivement pour les protéger. Des parents au corps enseignant, en passant par les décideuses et décideurs ainsi que les citoyennes et citoyens engagés : tout le monde a un rôle à jouer et peut mener des actions concrètes pour favoriser le développement des tout-petits, en particulier en temps de crise.





OBSERVATOIRE des tout-petits

“ On retourne à la base, aux sources, à notre instinct primaire : on protège nos tout-petits. Comment ? En leur offrant le filet social dont ils ont besoin pour mieux grandir et s'épanouir.

-Extrait de la lettre ouverte

Au-delà de cette mobilisation, l'IBCR est resté actif tout au long de l'année pour rappeler l'importance de protéger les enfants et souligner les effets néfastes que de telles situations peuvent occasionner à long terme sur leur développement, notamment au moyen d'un webinaire organisé par le réseau pancanadien International Child Protection Network Canada, aux côtés de la Croix-Rouge et de l'organisation SOS village d'enfants.

Une couverture de soins de santé pour tous les enfants du Québec

Ces dernières années, le Bureau s'est régulièrement mobilisé pour que les inégalités d'accès aux soins au Québec soient réduites, et, notamment, pour que les enfants nés dans la province (donc citoyens canadiens) puissent bénéficier d'une couverture de santé, quel que soit le statut migratoire de leurs parents. Dans un contexte de pandémie, il est d'autant plus préoccupant que des enfants ne puissent pas avoir accès à des soins adéquats faute de pouvoir les payer au prix fort.

Devant l'inaction des autorités et en dépit d'annonces laissant entrevoir un changement positif, l'IBCR a poursuivi sa mobilisation cette année aux côtés d'autres

organisations, d'universitaires et de professionnelles et professionnels de la santé et des droits de la personne, pour inciter le gouvernement du Québec à changer les choses. En particulier, le Bureau recommande que :

- Tous les enfants, quel que soit leur statut migratoire ou leur situation, présents même temporairement au Québec, accèdent gratuitement aux soins primaires de santé
- Tous les enfants résidant au Québec soient couverts par l'assurance maladie provinciale (RAMQ), quel que soit leur lieu de naissance ou la situation migratoire de leurs parents
- L'accès à la RAMQ et le droit à la santé soit simplifié, ainsi que les démarches administratives liées, pour créer un système plus accessible et plus efficace



- Le partage d'information entre les services de l'immigration, de la police et de la santé soit limité, pour ne pas décourager les enfants en situation irrégulière, ou dont les parents ont un statut migratoire précaire, d'avoir accès à des soins adaptés
- Les soins de grossesse et périnataux soient pris en compte, car la santé de l'enfant se joue dès la grossesse

Ces recommandations ont été présentées dans un mémoire et lors d'une séance de consultation auprès de la commission chargée de l'étude du projet de loi lié au printemps 2021. À la suite de cette consultation, le gouvernement du Québec a adopté un nouveau projet de loi permettant à tous les enfants vivant au Québec, qu'ils y soient nés ou non, de bénéficier de l'assurance maladie provinciale. Environ 4 500 enfants seront concernés par ces nou-

velles mesures chaque année, une avancée saluée par le Bureau et ses partenaires impliqués dans ce plaidoyer puis de nombreuses années !

Les enfants et la justice au temps de la COVID-19 : l'IBCR devant le gouvernement canadien

En février 2021, l'IBCR prenait la parole devant le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international du Canada* pour mettre en lumière les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les enfants vivant en situation de conflit, de crise et de déplacement. Entre la limitation des services dédiés aux enfants (moins de per-

sonnel, déplacements restreints, etc.) et la fermeture des écoles, de nombreux enfants se sont retrouvés livrés à eux-mêmes, devenant ainsi plus vulnérables aux abus et à l'exploitation, tant sur le plan physique que numérique. De ce fait, ils courent également davantage le risque de se retrouver en contact ou en conflit avec la justice. Les dispositions prises pour contenir la propagation du virus ont également eu des conséquences sociales et économiques pour les parents, provoquant une perte de repères et des tensions pouvant se cristalliser sous la forme de violences familiales.

“ [Dans le contexte de la pandémie], la ligne [déjà] mince entre le délit, le crime et la normalité s'amenuise, et les enfants se retrouvent en situation de conflit avec la loi pour diverses raisons.

-Extrait de l'intervention de l'IBCR devant le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international du Canada

**Dans le cadre d'une étude visant à recueillir des informations sur les vulnérabilités créées et exacerbées par la pandémie de COVID-19, particulièrement dans les situations de conflit, de crise et de fragilité, dans le but de prévoir d'éventuelles pandémies à venir.*



Protéger les enfants privés de liberté et accélérer leur libération

La place d'un enfant n'est pas en détention. Pourtant, plus d'1,5 million d'entre eux sont privés de liberté dans le monde chaque année, selon une étude mondiale des Nations Unies*. En 2019, après la publication de cette étude, le Bureau se joignait à la mobilisation internationale pour appeler à réduire, voire éliminer, le recours à la privation de liberté pour les enfants. La pandémie de COVID-19 est venue exacerber les risques auxquels les enfants détenus sont exposés du fait de leurs conditions de vie (surpopulation, manque d'accès aux soins, conditions sanitaires non adaptées, vulnérabilité aux problèmes de santé mentale et à la violence, etc.). Plus que jamais, il apparaît nécessaire de changer les choses. L'IBCR a maintenu son engagement sur plusieurs fronts, en soutenant, par exemple, la création d'une note technique dédiée aux enfants privés de liberté dans le contexte pandémique, rédigée par l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. Cette note vient compléter la Fiche technique sur la protection des enfants lors de la pandémie de coronavirus, et vise à fournir aux autorités des informations-clés et un protocole à suivre pour agir face à la situation sanitaire.

*Rapport de l'étude menée disponible ici : <https://digitallibrary.un.org/record/3813850>



Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'initiative mondiale *Justice with Children*, lancée en 2019 et regroupant des organisations internationales, visant à aborder des questions liées aux enfants en contact et en conflit avec la loi. Elle cherche à faciliter l'interaction entre les acteurs de la justice pour enfants, grâce à des espaces de réflexion, d'échanges et d'apprentissage.



En particulier, elle encourage à :

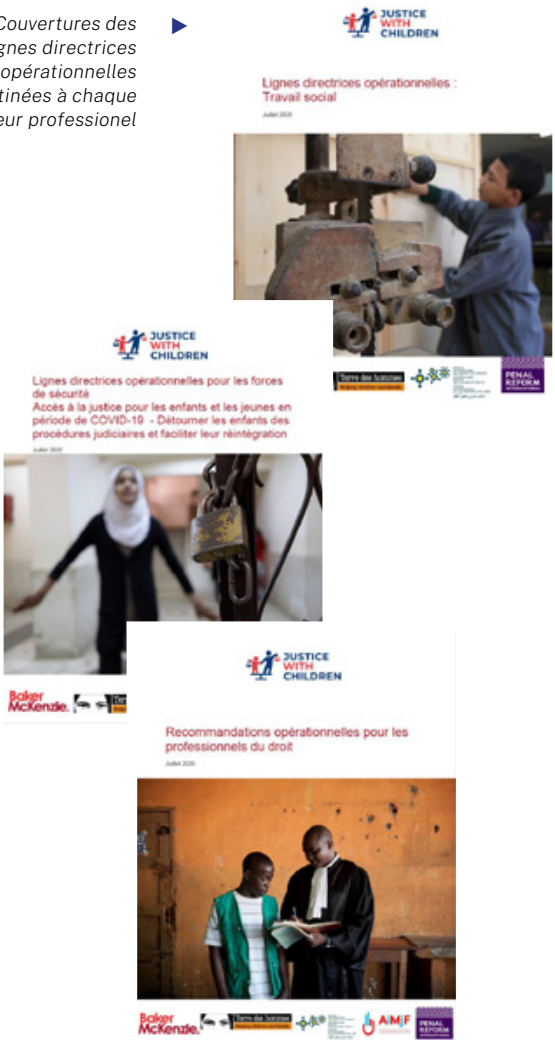
- Instituer un moratoire sur l'entrée de nouveaux enfants dans les centres de détention
- Libérer tous les enfants qui peuvent être libérés en toute sécurité
- Protéger la santé et le bien-être de tout enfant qui doit rester en détention

Grâce à ce plaidoyer, des milliers d'enfants ont pu être remis en liberté à travers le monde. Cependant, pour que cette remise en liberté se fasse dans le respect de leurs droits et mène à une réinsertion et à une réintégration dans leur communauté, il est nécessaire que les personnes chargées de l'application de ces mesures soient formées et possèdent les bons outils sur lesquels s'appuyer. Le Bureau a ainsi participé à la création de lignes directrices pour guider les personnes travaillant au contact d'enfants en conflit avec la loi pendant la crise de COVID-19. Destinées aux personnels du secteur social et de la justice ainsi qu'aux forces de sécurité, ces lignes directrices ont pour but de fournir des recommandations pratiques, des outils et des clés pour adapter les pratiques et permettre aux enfants privés de liberté d'être relâchés au plus vite et réintégrés dans un environnement plus adapté et propice à leur développement. Leur ambition est aussi et surtout d'éviter la privation de liberté en favorisant les mesures alternatives à la

détention. Ces lignes directrices et la documentation associée ont été pensées pour pouvoir s'adapter au contexte de chaque pays, et sont désormais disponibles en anglais, en français, en espagnol et en arabe sur le site [justicewithchildren.org](https://www.justicewithchildren.org).

Ces outils ont été diffusés au cours de l'année 2020 dans le cadre d'une campagne de sensibilisation destinée à faire valoir les droits des enfants privés de liberté et à favoriser leur libération, au moyen de divers événements virtuels auxquels l'IBCR a pris part, rassemblant plus de 170 personnes travaillant aux côtés d'enfants privés de liberté. ●

Couvertures des Lignes directrices opérationnelles destinées à chaque secteur professionnel



Lutter contre les vulnérabilités, dans tous les contextes

La pandémie de COVID-19 n'est pas seule responsable des risques auxquels font face les enfants dans le monde. C'est pourquoi le Bureau s'est mobilisé dans des contextes variés pour leur assurer un quotidien à l'abri de la violence et de l'exploitation.

Cri du cœur des ONG pour mieux protéger les enfants dans les conflits armés

Le Secrétaire général des Nations Unies est tenu de remettre un rapport annuel au Conseil de sécurité sur la situation des enfants dans les conflits armés, et d'y inclure une liste de toutes les parties en conflit ayant commis des violations à l'encontre des droits de l'enfant au cours de l'année. Depuis quelque temps, cette liste ne semble plus refléter la réalité : certaines parties en conflit en sont absentes, ignorées délibérément ou retirées prématurément alors même que les données recueillies par l'ONU démontrent leur responsabilité.

Le Bureau s'est de nouveau mobilisé en 2020 avec une coalition d'ONG pour appeler le Secrétaire général à respecter ses engagements et à publier une liste exacte des responsables de violations des droits de l'enfant, sans considérations autres que la protection des enfants. Cette année encore, malgré le plaidoyer mené, certains auteurs de violation avérés, tels que la coalition dirigée par l'Arabie Saoudite, responsable de la mort et de la mutilation d'enfants

au Yémen, et le Tatmadaw (forces armées birmanes), ayant recruté et utilisé des enfants, sont demeurés absents du rapport et de ses annexes, au désarroi des organisations de protection des droits de la personne et de l'enfant.

Dresser la liste des auteurs de violations des droits de l'enfant permet de les rendre imputables et d'impulser un changement pour que s'arrêtent les transgressions et que des mesures préventives soient prises afin qu'elles ne se reproduisent pas. Cette liste doit donc impérativement refléter la réalité.

Il faut rapatrier les enfants canadiens détenus en Syrie

Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants étrangers sont détenus dans des camps de réfugiés en Syrie en raison de leurs liens présumés avec Daech



© 123RF / Michal Knittl

(groupe armé État islamique). Parmi eux, on dénombre en 2020 plus de 7 000 enfants (source Save the Children Canada), dont 26 de nationalité canadienne. Malnutrition, maladies, violence... les conditions de vie dans ces camps surpeuplés soulèvent de graves préoccupations en matière de droits de la personne et de l'enfant. Victimes de discrimination et de stigmatisation, les enfants canadiens, déjà vulnérables, y font face à un risque accru de harcèlement, d'exploitation et d'abus, qui vient s'ajouter aux traumatismes causés par une vie placée sous le contrôle d'un groupe armé et sous le signe de la violence.

Aucun enfant – quelle que soit sa nationalité – ne devrait vivre ou grandir dans de telles conditions.

Alors que ces derniers mois, plusieurs pays ont pris des mesures pour extraire leurs enfants de ces camps, le Canada reste muet sur ce sujet. L'IBCR s'est donc engagé cette année aux côtés d'autres ONG pour dénoncer l'inaction du gouvernement canadien face à cette situation, et appeler Ottawa à tenir ses engagements envers ses enfants et à les rapatrier sans attendre. Au moment où nous écrivons ces lignes, le gouvernement refuse toujours d'intervenir.



© Unsplash / Rostyslav Savchyn

Permettre aux enfants de participer à la lutte contre l’exploitation sexuelle des mineurs au Québec

En décembre 2020, la Commission spéciale sur l’exploitation sexuelle des mineurs rendait son rapport après 18 mois de travail et d’enquête sur la situation au Québec. Et le constat est accablant : la province reste à ce jour considérée comme « la plaque tournante de l’exploitation des mineurs » de l’Amérique du Nord – un constat inacceptable, au regard de l’impact de l’exploitation sexuelle sur la santé, la sécurité et le développement des enfants.

L’IBCR salue la mobilisation de la Commission pour mettre un terme à ce fléau, et soutient l’engagement du gouvernement à faire de la lutte contre l’exploitation sexuelle des enfants une priorité. Les populations doivent en effet être mieux outillées pour prévenir ce crime et agir ; les responsables et les complices doivent être traduits en justice ; les vic-



times doivent être mieux protégées et les préjudices causés, réparés. Mais il faut aller encore plus loin en permettant aux enfants de prendre part à cette lutte, et ne plus les voir seulement comme des victimes passives. Le Québec doit se placer à la hauteur de ses enfants et leur accorder un rôle plus important pour que les choses puissent réellement changer.



Dans la continuité de cette ligne directrice, le Bureau lance en 2021 un projet pour donner la parole aux jeunes du Québec afin de mieux prévenir et lutter contre l’exploitation sexuelle des enfants dans la province. Deux années durant, plus de 70 adolescentes et adolescents seront impliqués et outillés afin d’analyser les campagnes et politiques menées pour prévenir les situations d’exploitation sexuelle au Québec et de formuler des recommandations sur les meilleures pratiques à adopter dans le but de lutter efficacement contre ce crime.

Pour une instance de protection des enfants indépendante au Québec

Faisant suite aux recommandations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, le gouvernement du Québec annonçait en mars 2021 la création d’une Direction nationale de protection de la jeunesse. Même si l’on peut se réjouir du fait que la province se saisisse de la question de la protection de l’enfant, la mise sur pied d’une telle direction pose plusieurs questions, notamment celle de l’indépendance du suivi et du contrôle de la protection de l’enfant.

En 2020, le Bureau s’était engagé aux côtés d’un collectif de 16 organisations québécoises pour formuler des recommandations sur les changements à apporter au sein du système de protection de l’enfant au Québec – recommandations présentées lors d’une audience devant la commission.

Pour le collectif :

“ [...] la transparence, l’indépendance, la capacité d’enquête et de suivi, un budget autonome et conséquent, le pouvoir de contraindre à donner accès à l’information, sont autant de critères internationalement reconnus qui s’avèrent nécessaires à une instance de surveillance efficiente au service des enfants et dans l’intérêt du public.

Le positionnement de cette nouvelle Direction au sein d’un ministère ne semble pas avoir pris en compte ces critères. Le Bureau s’est donc mobilisé de nouveau à l’automne 2020, aux côtés de six organisations issues du collectif, en publiant une lettre ouverte dans la presse canadienne afin d’interpeller le gouvernement et de rappeler que l’instance de surveillance choisie doit servir en premier lieu les enfants plutôt que le système. ●

DES « RECOMMANDATIONS » POSITIVES

La Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse a dévoilé en avril 2020 un rapport regroupant ses « RecommandATIONS » pour améliorer la protection de l’enfant au Québec. Le Bureau salue les pistes envisagées, dont certaines font écho aux propositions du collectif, notamment en ce qui concerne la création d’une Charte des droits de l’enfant et d’un poste de commissaire au bien-être et aux droits des enfants, ou encore une prévention accrue en matière de violences et la nécessité de donner une voix aux enfants, de mieux les écouter et de les placer au cœur des processus de protection. Il convient désormais de rester attentif à l’interprétation de ces recommandations et à leur intégration réelle dans la gouvernance de la province.



FOCUS SUR



Des compétences-clés pour des pratiques respectueuses des droits de l'enfant

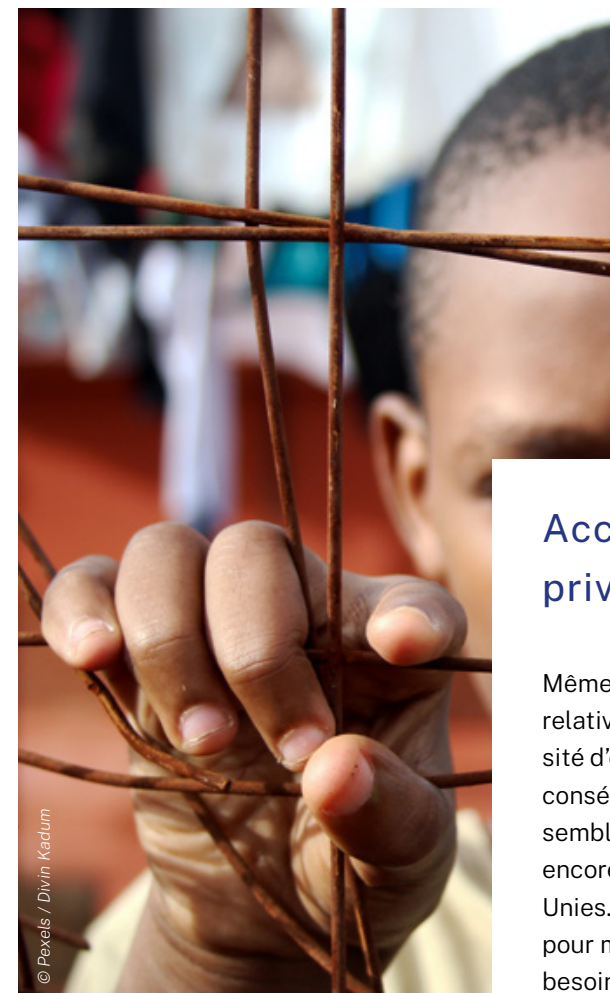
LA NOTION DE COMPÉTENCES-CLÉS

Le terme « compétence » englobe l'ensemble des connaissances, des expériences, des aptitudes et des comportements requis pour avoir un rendement efficace dans un emploi, un rôle ou une situation. C'est l'addition de plusieurs compétences qui permet d'avoir un ensemble cohérent et complet pour qu'une professionnelle ou qu'un professionnel d'un secteur particulier puisse véritablement jouer son rôle. Cet ensemble constitue ce qu'on appelle des compétences-clés.

Les professionnelles et les professionnels de la protection de l'enfant prennent des décisions majeures dans la vie des enfants. Leurs attitudes, leurs comportements et la façon dont ils appliquent les lois et les procédures au regard de la situation de chaque enfant influencent fortement l'expérience de ce dernier et la qualité du service offert.

Pour accompagner l'enfant et le protéger au mieux, en respectant ses droits, il est donc nécessaire que ces acteurs possèdent les compétences requises, au-delà de la simple connaissance des lois et procédures, et que leur formation et leur encadrement se fondent sur une vision sensible aux droits, aux besoins et aux particularités de chaque enfant. Le Bureau s'appuie ainsi sur une approche par compétences – approche basée sur la définition de compétences-clés que chaque profession devrait maîtriser – pour former et outiller les corps de métier visés par ses interventions.

Pour définir ces compétences, l'IBCR a organisé ces dix dernières années une série d'ateliers de travail regroupant spécialistes et parties prenantes des différents métiers concernés, soit au total plus de 95 partenaires locaux et internationaux et 500 personnes venant de 45 pays différents. Ces ateliers ont permis de créer quatre référentiels de compétences – pour le personnel des forces de sécurité (2015), de la justice (2018) et du travail social (2020), ainsi que pour le personnel œuvrant auprès des enfants privés de liberté (2021, voir plus ci-dessous) – de même qu'un guide compilant les compétences-clés de ces quatre secteurs, publié en 2021.



SAVOIR, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE

Une compétence peut être définie comme la capacité d'agir grâce à ses connaissances, à ses habiletés et à ses attitudes, et regroupe trois types de savoirs :

Le « **savoir** », qui correspond aux connaissances, à ce qu'on peut apprendre. Connaître une loi, une procédure... C'est le point de départ de la capacité d'action de tout professionnel.



Le « **savoir-faire** », soit la capacité d'agir à partir de ses connaissances et de les appliquer de manière concrète. Savoir faire quelque chose relève de la capacité à exécuter et à maîtriser une pratique au quotidien.



Le « **savoir-être** », qui correspond aux qualités, attitudes et comportements, innés ou acquis (par une formation ou l'expérience). Un savoir-être relève de la capacité d'une personne à adapter son approche, sa façon d'être et de communiquer dans l'application de ses connaissances.



Accompagner au mieux les enfants privés de liberté

Même si cela fait 30 ans que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant a été ratifiée et même si la nécessité d'éviter à tout prix la détention des enfants au vu de ses conséquences néfastes sur leur développement et leur bien-être semble faire l'unanimité, plus de sept millions d'entre eux étaient encore privés de liberté dans le monde en 2019 selon les Nations Unies. Devant cet état de fait, un effort collectif est nécessaire pour mettre en place des pratiques plus sensibles aux droits, aux besoins et aux particularités de ces enfants.

Dans cette optique, l'IBCR a organisé en octobre 2020, avec l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie, un atelier trilingue hybride, entre virtuel et présentiel, rassemblant plus de 70 spécialistes de la protection de l'enfant et de la justice provenant de quatre continents. Quatre jours durant, des réflexions et des échanges ont été menés afin d'identifier et de valider les compétences-clés que toute personne agissant auprès d'enfants privés de liberté devrait maîtriser.

“ [...] Si nous n'investissons pas dans la professionnalisation réelle des services et du personnel qui s'occupe des enfants en contact avec la loi, en mettant l'accent sur le travail avec les enfants privés de liberté en particulier, nous manquerons, en tant que praticiens, à notre obligation envers les enfants eux-mêmes.

-Marta Gil, coordonnatrice de programme MENA -Accès à la justice, Terre des Hommes



HUIT COMPÉTENCES ONT AINSI ÉTÉ IDENTIFIÉES

- 1 / Connaître et appliquer les textes nationaux et internationaux relatifs aux enfants privés de liberté
- 2 / Savoir individualiser l'intervention selon les droits et la trajectoire de chaque enfant privé de liberté
- 3 / Créer un environnement qui favorise une communication et des interactions efficaces avec l'enfant
- 4 / Protéger et sécuriser l'enfant privé de liberté et prévenir les risques de préjudices
- 5 / Adapter à l'enfant privé de liberté les outils, les procédures et les systèmes propres à la privation de liberté
- 6 / Favoriser et faciliter la réinsertion, la réintégration et la réhabilitation de l'enfant dans chaque intervention
- 7 / Collaborer avec tous les acteurs formels et informels, institutionnels, familiaux et communautaires afin de coordonner efficacement les interventions
- 8 / Connaître et respecter l'éthique et les règles de déontologie relatives au personnel en contact avec un enfant privé de liberté

“ L'étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté n'était que la première étape. Il est évident qu'il faut faire beaucoup plus en termes de déjudiciarisation, de désinstitutionnalisation, de fin de la détention liée à la migration et d'autres mesures afin de se conformer à la Convention [relative aux droits de l'enfant]. [...]

-Manu Krishan, responsable de programme de l'Étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté au Campus mondial des droits de l'homme



praticiennes et les praticiens du domaine social jouent un rôle majeur dans l'accompagnement des enfants en contact avec les institutions de police, de justice, de santé, etc. Le référentiel créé vise à guider le développement de compétences-clés de ces professions pour leur permettre d'adapter leur pratique aux droits de l'enfant.

Cet atelier a donné lieu à la publication d'un nouveau référentiel revenant sur les conditions de la privation de liberté des enfants ainsi que sur les différents métiers liés à ce domaine et précisant les savoirs, savoir-faire et savoir-être liés à chacune de ces compétences. Ce document a été lancé officiellement en mars 2021 en trois langues (français, anglais et espagnol) et est mis gratuitement (comme tous les référentiels de l'IBCR) à la disposition de toute organisation, toute institution ou toute personne évoluant dans ce secteur.

N.B. Le travail accompli pour professionnaliser ce secteur ne signifie cependant pas que l'IBCR encourage ou même tolère le recours à la privation de liberté pour les enfants.



Outils le personnel du secteur social

En 2016 avait été menée, à l'initiative de l'IBCR, une réflexion sur les compétences-clés du personnel du secteur social. Cette année, le Bureau a traduit cette réflexion sous la forme d'un document utilisable par les personnes concernées à une large échelle.

Les enfants peuvent entrer en contact avec les travailleuses et les travailleurs sociaux de multiples façons, qu'ils soient victimes d'abus, de violence, d'exploitation ou de négligence, séparés de leur famille, en situation de handicap ou encore en situation d'itinérance. Les



© 123RF / Rewpixel

Tous les documents cités ici sont disponibles sur
notre site Internet : www.ibcr.org/publications/



Quatre secteurs, quatre piliers de la protection de l'enfant

Bien que les compétences-clés varient d'un secteur à l'autre, tous les métiers du système de protection de l'enfant ont un rôle à jouer dans le parcours de ce dernier, et tous ont le même objectif final, quel que soit le domaine d'intervention : préserver l'intérêt supérieur des enfants. Le Bureau a ainsi conçu un guide regroupant les compétences-clés des quatre secteurs ciblés, permettant de mettre en avant la similarité des connaissances, des habiletés et des attitudes nécessaires à la protection de l'enfant.

- Ainsi, ce référentiel définit les sept compétences suivantes :
- 1 / Promouvoir et appliquer les droits de l'enfant
 - 2 / Intervenir avec éthique et dans le respect des règles déontologiques
 - 3 / Interagir et communiquer efficacement avec l'enfant
 - 4 / Pouvoir adapter l'intervention aux besoins et à la situation de l'enfant
 - 5 / Collaborer avec les autres acteurs (incluant ceux du secteur social) et coordonner efficacement les interventions
 - 6 / Utiliser adéquatement les instruments de travail propres au secteur social
 - 7 / Communiquer et travailler avec les familles, les groupes et les communautés

Formations dispensées avec
le soutien d'Emploi-Québec



Des compétences renforcées pour l'équipe du Bureau

L'approche par compétences s'applique dans toutes les sphères d'action du Bureau : ses différentes équipes ont ainsi pu bénéficier à l'automne 2020 de formations visant à renforcer leurs compétences sur des sujets tels que la participation de l'enfant, l'innovation sociale, le développement d'outils pour la formation aux adultes ou encore la prise en compte des situations d'urgence dans les droits de l'enfant – autant de thématiques qui permettront à l'organisation de poursuivre efficacement ses projets dans les années à venir. ●



© 123RF / georgierudy



© Freepik

Rayonnement et engagement du public

Entre avril 2020 et mars 2021

174 590 pages vues

sur notre site Internet au cours de 71 961 visites

1 943 nouveaux abonnements

à notre infolettre et à nos comptes sur les réseaux sociaux, pour un total de 11 194 personnes abonnées

548 publications sur nos réseaux sociaux

qui ont été vues 308 141 fois, partagées 252 fois et suscité 6 184 réactions

37 thématiques abordées

dans nos publications sur les réseaux sociaux

28 publications

sur le thème de l'égalité des genres diffusées sur nos réseaux sociaux et notre site Internet

6 événements

virtuels ou réalisés en présentiel organisés ou coorganisés par le Bureau et

8 événements

liés aux droits de l'enfant auxquels il a contribué, avec la participation de plus de 670 personnes

13 actions de plaidoyer

menées en faveur des droits de l'enfant

qui ont –entre autres– donné lieu à une extension de la couverture maladie pour tous les enfants du Québec, ont influencé les recommandations de transformation du système de protection de l'enfant de la province et ont permis de mettre sur le devant de la scène mondiale la question de la privation de liberté pour les enfants afin de mieux protéger ces enfants et de respecter leurs droits

39 mentions de l'IBCR

et de ses projets dans les médias de nos pays d'intervention

2 prises de parole

devant les gouvernements du Canada et du Québec

Malgré l'incertitude liée au contexte sanitaire et l'annulation de nombreux événements prévus, l'IBCR a su adapter son approche et transposer ses rencontres sur des plateformes digitales afin de continuer à partager et à échanger avec ses publics et ses partenaires cette année.

Retour sur un projet de cinq ans en République démocratique du Congo, le temps d'un webinaire

À l'occasion de la journée mondiale de l'enfance et de la clôture de son projet « Batela Mwana », mené depuis 2015 en République démocratique du Congo (RDC), l'IBCR a coorganisé aux côtés d'Affaires mondiales Canada un webinaire revenant sur le travail mené et les changements positifs concrets générés pour les enfants du pays (voir page 46). Près de 50 personnes du ministère canadien, mais également des institutions congolaises de la police, de la justice et du secteur social, partenaires dans ce projet, se sont jointes à l'événement et ont pu prendre la parole pour faire part de leurs impressions.

Animé par l'équipe du Bureau de Kinshasa et certains de ses partenaires dans le pays, le webinaire a permis de reconnaître les avancées réalisées et de remercier les parties prenantes pour leur implication au cours de ces cinq années et leur volonté de poursuivre les actions après la fin du projet. Il a également été l'occasion de dévoiler la brochure faisant le bilan du projet, de ses approches, de ses défis, des évolutions observées et des leçons apprises après sa mise en œuvre.

La Semaine du développement international placée sous le signe de la collaboration

Pour célébrer la résilience du développement international et sa capacité à se réinventer dans un contexte sanitaire instable tel que nous le connaissons depuis plus d'un an, l'édition 2021 de la Semaine du développement international a été riche en événements. Aux côtés de ses partenaires et d'autres organisations canadiennes de coopération internationale, le Bureau a participé à trois rencontres du 7 au 13 février, rassemblant près de 290 personnes au total. Au programme, une bibliothèque humaine, une

assemblée publique autour du thème « histoires d'impact », et un « Carrefour de la coopération » universitaire, permettant de mettre en lumière la mobilisation de l'IBCR et de ses équipes et volontaires dans le développement international, ainsi que les actions de solidarité internationale menées dans un contexte particulièrement incertain.

Cette Semaine a été l'occasion pour le Bureau de présenter son nouveau projet de coopération volontaire : le Projet de renforcement intégral des droits de l'enfant PRIDE, qui sera mis en œuvre de 2020 à 2027 (voir page 59), et de travailler conjointement avec d'autres organisations mobilisées dans la coopération volontaire canadienne.



“ Le coronavirus ne connaît pas de frontières et seule une réponse commune nous permettra d'y faire face. [...] Ces femmes et ces hommes engagés permettent de renforcer la résilience des communautés, en collaboration avec nos partenaires, et de reconstruire mieux, ensemble.

-Extrait de la lettre ouverte (lettre complète disponible sur notre site Internet www.ibcr.org).

Une lettre ouverte pour aller « Plus loin ensemble »

Durant la Semaine du développement international, le Bureau a participé à la campagne « Plus loin ensemble » aux côtés de 14 autres organisations internationales canadiennes en co-signant une lettre ouverte publiée dans la presse, et qui souligne l'importance de la solidarité internationale pour relever les défis mondiaux. Avec cette lettre commune, les organisations souhaitent mettre en lumière l'esprit de solidarité global et l'implication des volontaires et leur apport au développement international.





◀ 14^e congrès des Nations Unies à Kyoto
© NU Japon/Yuki Kato

L'approche par compétences au 14^e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Reporté en 2021 à cause de la pandémie, le 14^e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale* a eu lieu virtuellement du 7 au 12 mars. Avec la participation de son équipe locale du Burkina Faso et du ministère burkinabè de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique, le Bureau a animé une session d'échanges sur la nécessité d'adopter une approche par compétences pour renforcer les capacités de celles et de ceux qui travaillent auprès des enfants privés de liberté, faisant ainsi écho à ses efforts de l'année dans ce domaine.

L'IBCR a également pris part à l'élaboration d'une note d'engagement lancée par l'initiative *Justice with Children* et destinée aux organisations et États présents afin de rappeler l'importance de ne laisser « aucun enfant de côté »

Engagé aux côtés de la COALICO : prévenir pour ne pas reproduire

Le 12 février dernier, l'IBCR marquait la Journée internationale contre l'utilisation des enfants soldats – aussi connue comme la Journée de la main rouge – en participant à une conférence organisée par la Coalition contre l'implication des enfants dans le conflit armé en Colombie (COALICO)*.

Réalisée virtuellement en raison du contexte sanitaire, cette rencontre a permis d'attirer l'attention du public sur la situation en Colombie ainsi que les répercussions de la violence liée au conflit armé et exacerbée par la pandémie sur les droits de l'enfant. C'était éga-

lement l'occasion d'encourager les acteurs responsables à respecter le « Pacte pour la prévention et la non-répétition des violations contre les enfants et les adolescents dans les conflits armés et la violence qui y est associée » pour que de telles violations ne se produisent plus jamais.



L'IBCR a pu y évoquer l'impact de la coopération volontaire et du renforcement de ses partenaires sur la protection et la promotion des droits des enfants en Colombie.

*La COALICO est un partenaire de l'IBCR dans le cadre de son projet de coopération volontaire PRIDE

et de penser des systèmes de justice pénale fondés sur les droits de l'enfant et respectueux de ces derniers.

“ Les enfants sont confrontés à des défis spécifiques dans leur relation avec les systèmes de justice pénale, en raison de leur âge, de leur statut social et de leur dépendance à l'égard des adultes, mais cela ne signifie pas qu'ils ne sont pas des titulaires de droits à part entière, ils ont droit au respect et à la protection.

-Extrait de la note d'engagement (traduction libre).

*Ce Congrès est le rassemblement le plus important et le plus diversifié au monde sur le sujet, réunissant tous les cinq ans décideuses et décideurs politiques, praticiennes et praticiens, universitaires, organisations non-gouvernementales et organismes issus de la société civile.



Une formation en ligne sur les enfants et la justice en situation d'urgence

Ce sont près de 30 personnes issues de diverses organisations non-gouvernementales (*Save the Children*, *International Rescue Committee*, etc.) et d'institutions nationales qui ont suivi le cours animé par le Bureau sur la justice pour enfants en situation d'urgence, dans le cadre d'une formation en ligne proposée par l'organisation *Save the Children*.

Représentant plus de 20 pays, les personnes participantes ont entre autres été formées à la norme n° 20 des Standards minimaux de la protection de l'enfant dans l'action humanitaire, norme définie conjointement par l'IBCR et l'Alliance éponyme.

Une consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du congrès mondial *Justice with Children*

En prévision du prochain congrès mondial de l'initiative *Justice with Children* (justice avec les enfants), l'IBCR a pris part en tant que modérateur à une séance préparatoire pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord en mars dernier. Près de 190 personnes étaient réunies pour échanger autour du thème « Accès à la justice pour tous les enfants : vers des systèmes de justice pour enfants non discriminatoires et inclusifs ». Cette session a permis d'identifier les principaux défis, les tendances et les priorités de plaidoyer en matière de justice pour enfants dans la région, et de formuler des recommandations et des propositions de programmes, de thèmes et d'activités pour le congrès mondial, prévu pour novembre 2021. ●

Nos interventions autour du monde

AFGHANISTAN

VERS UN SYSTÈME DE PROTECTION DE L'ENFANT RENFORCÉ



Des améliorations ont été apportées sur les modes opératoires existants destinés au secteur social, qui ont par la suite été traduits en dari et en pashto

Un protocole de gestion des cas a été conçu pour les prestataires de services sociaux et juridiques travaillant auprès des enfants vulnérables et en situation d'urgence

Un nouveau système d'information et de gestion des données a été mis en place pour les équipes du ministère du Travail et des Affaires sociales dédiées à la protection de l'enfant, qui ont reçu une formation

Mandaté par l'UNICEF pour son expertise, le Bureau s'implique depuis 2019 en Afghanistan afin d'appuyer le gouvernement dans ses efforts pour mieux protéger les enfants. Pays complexe et dont la situation sécuritaire et politique reste instable après des décennies de conflit, l'Afghanistan voit souvent les droits et la protection de ses enfants pâtir de la violence qui frappe le pays.

Avec la création d'une politique nationale de protection de l'enfant, la mise en place d'un nouveau système de gestion pour les interventions impliquant des enfants et la compilation des protocoles et directives existants en protection de l'enfance, le Bureau a agi pour contribuer à l'amélioration globale de la promotion et de la protection des droits de l'enfant en Afghanistan. Cette année, le travail du Bureau

QU'EST-CE QU'UN MODE OPÉRATOIRE ?

Les modes opératoires viennent énoncer et décrire les normes minimales à suivre au sein d'un service, d'un corps professionnel ou d'un système en matière de respect des droits et de protection de l'enfant, en précisant comment mener des interventions efficaces et conformes aux normes internationales en vigueur ainsi qu'aux droits de l'enfant. Il s'agit donc de définir le plus clairement possible qui fait quoi, avec qui, où, pour qui, pourquoi, à quel moment et comment.

a permis de finaliser la politique de protection de l'enfant, qui devra désormais être intégrée dans le droit afghan pour en favoriser la mise en œuvre, et de finaliser les différents documents et outils prévus. Ces éléments, associés à la formation des professionnelles et des professionnels menée au cours de la première année du projet, devraient permettre une meilleure coordination au sein du système de protection, et un respect des droits de l'enfant accru lors de ses interactions avec les institutions.



TUNISIE

LA POLICE ET LA GARDE NATIONALE FORMÉES AUX DROITS DE L'ENFANT

Depuis plusieurs années, le gouvernement tunisien s'efforce de consolider la protection des enfants du pays, en particulier lorsqu'ils entrent en contact avec la justice. La Tunisie a depuis longtemps ratifié les normes internationales concernant les droits de l'enfant, mais certaines lacunes persistent dans la mise en œuvre concrète des lois et procédures nationales en la matière. Faute d'une formation adaptée, les forces de police et la Garde nationale connaissent souvent mal les procédures impliquant des enfants en conflit avec la loi et ne les appliquent donc pas dans le respect des droits de ces derniers. Ces deux secteurs sont pourtant souvent le premier contact de l'enfant avec le système de justice et donnent ainsi le ton de son parcours au sein des institutions.

Mandaté par l'UNICEF, le Bureau s'implique depuis l'été 2020 pour appuyer le renforcement des personnels de ces deux secteurs en matière de droits de l'enfant, dans le but d'harmoniser leurs pratiques de façon globale et durable. Cette année, l'IBCR a ainsi analysé le contexte tunisien et identifié les besoins des écoles de formation professionnelle des deux secteurs visés : l'École de police et celle de la Garde nationale. Cette analyse a pu se faire grâce à des rencontres avec des professionnelles et des professionnels du système de justice, et des visites dans les structures de chaque secteur dans plusieurs villes du pays. À partir de cette analyse, le Bureau est en train de concevoir une formation qui sera introduite dans les programmes des écoles et qui fera partie intégrante des cursus. Retardé à cause du contexte sanitaire en Tunisie en 2020, le projet, qui devait initialement durer 8 mois, se poursuivra finalement jusqu'à l'automne 2021.

Visite de 6 unités spécialisées de la police et de la Garde nationale dans quatre villes : Tunis, Sousse, Kasserine et Nabeul

Un total de 4 consultations menées auprès de 47 professionnelles et professionnels

Une formation complète en cours de finalisation

Grâce à une collecte de données, le Bureau a pu recueillir les impressions des parties prenantes engagées dans les initiatives de l'UNICEF sur le terrain (ONG, responsables coutumiers ou religieux et autorités locales), malgré les restrictions liées à la crise sanitaire. L'analyse de ces commentaires a permis de dresser une évaluation complète pour chaque pays, qui viendra inspirer la programmation régionale de l'UNICEF dans les domaines de l'enregistrement des naissances, de la lutte contre les mutilations génitales féminines, les mariages d'enfants et les violences faites aux enfants.

→ 2 243 personnes interrogées dans le cadre de l'évaluation menée dans les deux pays, dont 768 enfants.



BURKINA FASO ET CAMEROUN

TIRER DES LEÇONS DES INITIATIVES RÉCENTES DE L'UNICEF

Au moyen de divers programmes, l'UNICEF agit depuis plusieurs années dans différents pays d'Afrique pour promouvoir les droits de l'enfant et le protéger, notamment des violences auxquelles

il pourrait être confronté. Afin de veiller à ce que sa démarche et ses actions restent pertinentes, l'organisation a mandaté le Bureau pour évaluer l'efficacité et l'impact de ses initiatives menées au Burkina Faso et au Cameroun. L'expertise du Bureau en la matière et son approche participative permettent d'aborder cette évaluation sous l'angle collaboratif, en partenariat avec plusieurs acteurs locaux impliqués dans les interventions de l'UNICEF.



Plusieurs conclusions ont été tirées de cette évaluation, globalement très positive à l'égard de l'UNICEF et de ses projets :

La pertinence des divers programmes mis en œuvre a été soulignée, tant au regard des normes internationales et des cadres nationaux que des autres programmes de l'UNICEF.

Les différents acteurs impliqués, dont les enfants, se sont fortement mobilisés.

Au Cameroun, le projet mené a permis d'améliorer l'enregistrement des naissances dans les populations visées.

Au Burkina Faso, les populations visées par le projet déclarent prendre conscience des conséquences des mutilations génitales et des mariages d'enfants, et amorcent un changement de norme. Ainsi :

› 9 adolescentes et adolescents sur 10 ne souhaitent plus exciser leurs filles

› Plus de 1 600 « comités de veille » ont été créés

› Plus de 1 650 leaders religieux ont été formés et près de 1 600 « Déclarations publiques d'abandon » des mutilations génitales féminines et des mariages d'enfants ont été signées

› En moyenne, 94% des personnes interrogées connaissent au moins une conséquence négative des mariages d'enfants

› Près de 120 000 enfants ont été formés sur des notions relatives au genre, à l'égalité des sexes et aux droits de l'enfant

L'initiative au Burkina Faso a également eu des effets non attendus, comme une meilleure communication enfants-parents, un appui à la scolarité des jeunes filles et une meilleure communication entre les autorités et les populations sur les questions liées à ces violences.

BURUNDI

« Nawe Nuze » : L'IMPACT D'UNE APPROCHE COMMUNAUTAIRE SUR LES ENFANTS VULNÉRABLES



Avec plus de 50% de sa population âgée de moins de 18 ans, le Burundi fait face à de nombreux défis de développement humain affectant les droits de l'enfant. Pour améliorer la situation, de nombreux programmes de développement communautaire sont mis en place, chacun avec ses propres approches. Parmi elles, « Nawe Nuze » se démarque. Pensée pour encourager l'esprit de solidarité et d'autopromotion de la population grâce à un système interne d'épargne et de microcrédit (source : Care Burundi), « Nawe Nuze » se fonde sur la création d'associations villageoises qui encouragent les gens à épargner ensemble pour permettre ensuite des emprunts mutualisés. Les principales activités de ces associations sont gérées par les bénéficiaires, souvent des personnes en situation précaire, ce qui leur permet d'avoir accès à un investissement en capital et parfois même de devenir propriétaires de petites entreprises. Cette économie communautaire semble également avoir un impact positif sur la vie des enfants vulnérables ; c'est pourquoi elle fait l'objet d'une attention particulière de l'UNICEF, engagé au

QUELQUES CONSTATATIONS PERMISES PAR L'ÉTUDE

Les enfants pris en charge grâce à « Nawe Nuze » sont dans des situations de vulnérabilité très différentes

7 membres des groupes de solidarité sur 10 sont des femmes et des filles

Plus des deux tiers des personnes rencontrées, membres des groupes de solidarité de l'approche « Nawe Nuze », estiment que leur coopération avec les autorités locales permet une meilleure protection des enfants, grâce notamment aux « Familles d'accueil volontaires »

Les membres des groupes de solidarité considèrent avoir un rôle à jouer dans la prise en charge et la protection des enfants, ce qui contribue au renforcement de la culture burundaise qui veut que l'enfant soit « l'affaire de tous »

L'appui fourni aux enfants vulnérables améliore leur accès à l'éducation et a permis le retour à l'école d'un grand nombre d'entre eux

Burundi pour soutenir les communautés en matière de protection des enfants. Le Bureau apporte ainsi son expertise à la délégation burundaise de l'organisation dans le cadre d'une étude portant sur l'impact de l'approche « Nawe Nuze » sur les enfants orphelins ou vulnérables.

→ Les résultats de cette étude devraient permettre de valider l'hypothèse selon laquelle un groupe de solidarité favorisant le développement social (tel que créé grâce à « Nawe Nuze ») appuie la promotion des droits de l'enfant et la prise en charge de ses besoins fondamentaux par la communauté, en plus de générer des revenus et des activités sociales. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le projet continue, retardé par la situation sanitaire au Burundi, et devrait prendre fin au cours de l'année 2021.

CANADA

LES FORCES DE POLICE CANADIENNES DÉPLOYÉES EN MISSION DE PAIX MIEUX OUTILLÉES POUR AGIR EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENFANT

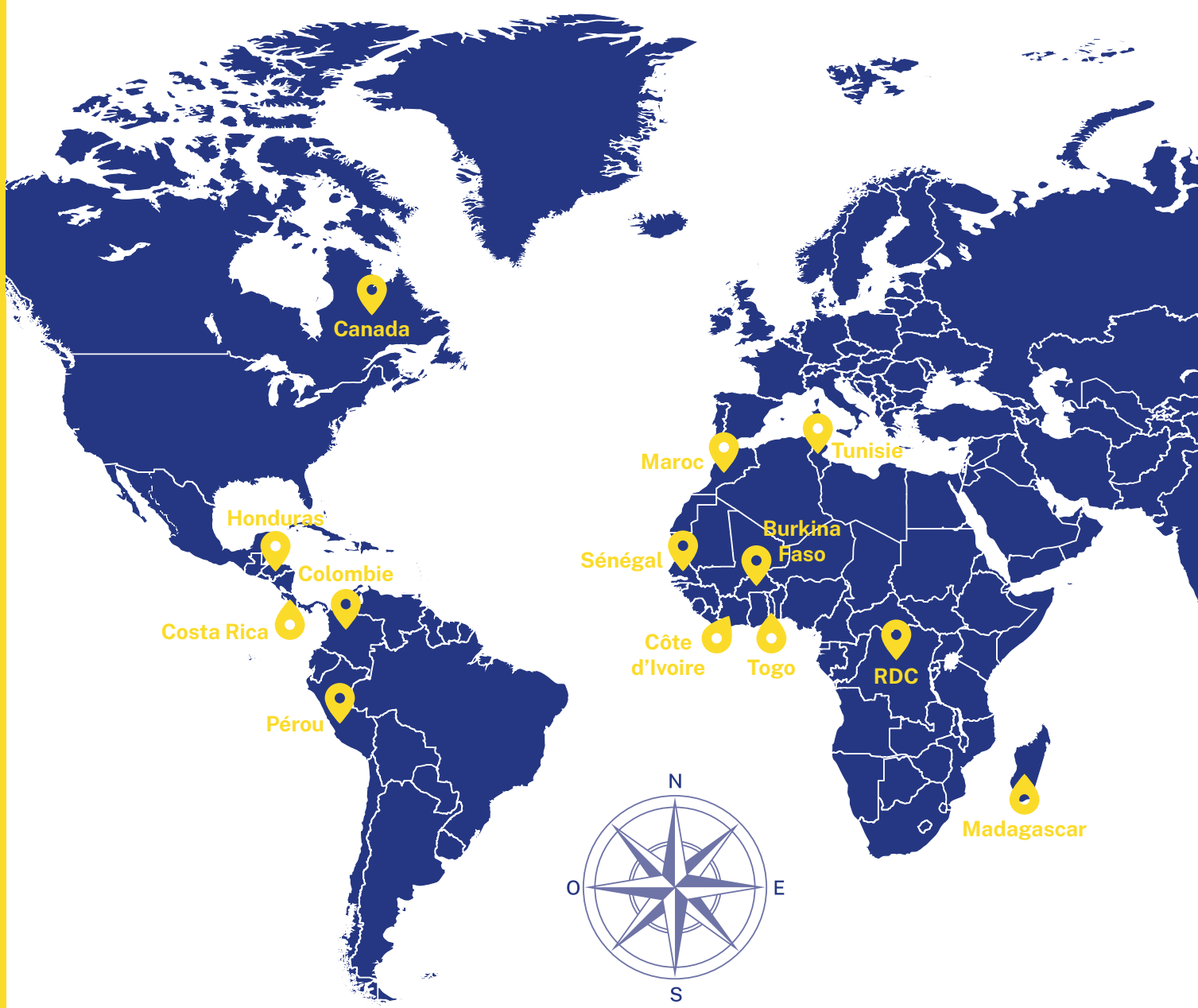
Chaque année, des membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sont déployés dans des pays au contexte sécuritaire complexe dans le cadre des missions de paix des Nations Unies. Malgré la pandémie mondiale, ces missions se poursuivent pour protéger les populations en contexte de conflit armé, dont la situation sanitaire peut accroître la vulnérabilité. Impliqué dans la formation pré-départ de ces professionnelles et professionnels depuis 2011, le Bureau poursuit son action cette année, dans les conditions particulières que nous connaissons. Dispensées en présentiel depuis 10 ans, les formations ont dû être repensées pour s'adapter au support numérique et permettre aux personnes participantes de renforcer leurs compétences pour savoir comment agir et réagir auprès des enfants en respectant leurs droits lors des déploiements.

Quatre sessions de formation ont été offertes à 41 membres de la Gendarmerie royale du Canada amenés à être déployés en Colombie, à la Cour pénale internationale aux Pays-Bas, au Mali, en Haïti, en République démocratique du Congo, dans les Territoires palestiniens occupés et en Ukraine

Trois « guides de poche » – au format pensé pour être facilement transportables lors de la mission – ont été conçus pour appuyer la formation, portant sur les thèmes suivants :

- Les normes internationales applicables à la protection de l'enfance en situation d'urgence
- Les mécanismes de coordination entre les acteurs de ce système de protection
- Les mécanismes de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre les enfants en situation de conflit armé

Nos actions pluriannuelles pour des changements nationaux



BURKINA FASO / 2015-2021

Six années d’actions pour un environnement social, judiciaire et sécuritaire plus respectueux des droits des filles et des garçons

En 2015, l’IBCR entamait un projet au Burkina Faso avec une belle ambition : celle de placer l’intérêt supérieur de l’enfant au cœur de toutes les décisions le concernant afin qu’il puisse grandir dans un environnement propice à son bon développement et être mieux protégé lorsqu’il entre en contact avec le système de justice sous quelque forme que ce soit.

Après six années d’actions menées conjointement par l’IBCR et les institutions burkinabè de la protection



de l’enfant, de réels progrès ont été constatés. Divers corps de métier au sein des forces de défense et de sécurité, de la justice et du secteur social ont pris conscience de leur rôle dans la protection de l’enfant, à la fois dans leur travail et dans leur vie quotidienne. La conception et la révision d’outils concrets permettant de clarifier et de normaliser les rôles, les procédures et les bonnes pratiques de chaque profession en matière de protection de l’enfant, associées à l’intégration dans les écoles de formation professionnelle de programmes créés spécifiquement pour développer des compétences en lien avec les droits de l’enfant, ont permis à ces professionnels, hommes et femmes, de faire évoluer leurs pratiques, leurs attitudes ainsi que leur savoir-faire, et de les adapter aux enfants et à leurs droits.

Alors que ce projet est arrivé à son terme, les chiffres et les témoignages démontrent que les intervenantes et les intervenants de la police, de la gendarmerie, de la justice, de la garde de sécurité pénitentiaire et du travail social sont désormais mieux outillés et mieux formés pour écouter, accompagner et protéger les enfants au Burkina Faso.

La volonté, la conviction et l’implication des acteurs de ce projet ont permis de réelles avancées, créant pour les enfants du Burkina Faso un environnement plus sain et respectueux de leurs droits.

De haut en bas :

- › Diffusion du mode opératoire destiné aux forces de défense et sécurité, 2020
- › Membres du parlement des enfants lors de l’atelier de clôture du projet, janvier 2021



// DES RÉSULTATS PROBANTS, 6 ANS APRÈS //

7 759 professionnels, dont 835 femmes, ont été sensibilisés, outillés et formés aux droits de l'enfant et aux bonnes pratiques en matière de protection de l'enfant au Burkina Faso

17 466 professionnelles et professionnels ont indirectement bénéficié des actions du projet et sont aujourd'hui **mieux outillés pour protéger les enfants**

100 % des intervenantes et des intervenants questionnés lors des activités du projet offrent désormais des **services plus respectueux des principes de la protection et de la participation des filles et des garçons**, dans tous les secteurs

Un total de 295 heures de cours sur les droits de l'enfant et les pratiques adaptées ont été intégrées de manière permanente, obligatoire et évaluée dans les programmes de formation professionnelle de la police, de la gendarmerie, du secteur social, de la magistrature et de la garde de sécurité pénitentiaire

270 personnes, dont 54 femmes, ont été formées et certifiées pour dispenser les nouveaux cours mis en place dans le cadre du projet, au sein des diverses écoles de formation associées

4 modes opératoires ont été conçus et diffusés et de nouvelles pratiques ont été intégrées aux référentiels de l'État, pour clarifier les rôles, les responsabilités et les façons de faire des acteurs du système de protection de l'enfant au sein d'une trajectoire commune et harmonisée de l'enfant en contact avec la justice

Retrouvez le détail des résultats du projet mené au Burkina Faso dans la brochure dédiée, disponible sur www.ibcr.org/publications/

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU
PERSONNEL DE JUSTICE, DU SECTEUR SOCIAL
ET DES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ
EN MATIÈRE DE DROITS DE L'ENFANT
Bilan de six années de projet / 2015-2021 - BURKINA FASO



“ Il y a eu, en ce qui concerne les acteurs directs, un changement de mentalités profond. [...] Ils ne savaient pas ce qu'ils devaient faire avec les enfants, mais depuis que le projet est mis en place, il a permis aux gens de mieux comprendre les interventions, et quel est leur rôle.

-Soumèla Sakho, co-président du Comité de pilotage du projet

Les actions du projet ont permis notamment les changements suivants* :

1. Les pratiques professionnelles sont plus adaptées aux enfants et respectent leurs droits

L'approche de la justice pour enfants au Burkina Faso évolue ; moins d'enfants sont placés en détention (20 % des cas traités en 2019, contre 41 % en 2015) et la priorité est donnée aux alternatives à la privation de liberté. Le personnel judiciaire dans son ensemble est de plus en plus sensible aux droits de l'enfant et fait preuve de davantage de respect, de patience et de compassion envers les enfants. Ces derniers sont mieux informés et plus souvent invités à donner leur avis. La confidentialité des dossiers est mieux respectée et les pratiques évoluent pour prendre en compte les spécificités liées au genre des enfants dans leur accompagnement.

2. La collaboration entre les secteurs est renforcée, et le rôle transversal du travail social est valorisé

Alors qu'ils n'intervenaient que ponctuellement dans l'accompagnement des enfants en contact avec la justice, les travailleuses et les travailleurs sociaux sont désormais présents à toutes les étapes de leur parcours, depuis leur arrivée dans les structures policières jusqu'à leur accompagnement

Dernier comité de pilotage du projet, septembre 2020

* Chiffres établis grâce à la collecte de données menée entre juillet et septembre 2020 auprès de 326 personnes, dont 40 enfants dans cinq villes du pays : Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Tenkodogo et Koupéla.

au sein du tribunal, le cas échéant. C'est une avancée majeure pour garantir le respect des droits des enfants au cours de la procédure, créer une relation de confiance avec eux, et leur permettre de bénéficier d'une assistance psychosociale de qualité.

3. Les professionnelles et les professionnels sont mieux formés et outillés pour respecter les droits de l'enfant

L'intégration des trousseaux de formation dans les écoles a permis aux professionnelles et aux professionnels actuels et en devenir des trois secteurs concernés par le projet de développer une meilleure compréhension des droits de l'enfant, d'adopter des pratiques adaptées aux enfants et de renforcer la protection de leurs droits, en accord avec les normes internationales.

Depuis le début du projet, **6 591 personnes, dont 634 femmes, ont été formées au moyen de ces cours – un nombre qui ne cessera de croître d'année en année avec l'enseignement du cours à de nouveaux élèves, favorisant une transformation globale et durable des pratiques.**





Formation de formateurs, janvier 2021

4. Des directives, des arrêtés ministériels et des mesures institutionnelles consolidant les droits reconnus aux enfants, et en particulier aux filles, ont été adoptés

Les structures de l'État ont notamment pris des engagements afin de poursuivre les enseignements et les formations conçues dans le cadre du projet, et pour renforcer l'application des recommandations formulées par la loi et/ou le projet, notamment en ce qui concerne :

- Le respect des délais de garde à vue ou d'enquête sociale
- La désignation d'une personne responsable du quartier des mineurs dans chaque établissement pénitentiaire et d'une travailleuse ou d'un travailleur social référent pour chaque commissariat et brigade de gendarmerie



Ce projet n'aurait pas eu la même ampleur ni les mêmes résultats sans la mobilisation et la grande implication de nos partenaires de l'État burkinabè à toutes ces étapes. Il a été pensé et porté par et pour l'État, et cet engagement fort s'est ressenti tout au long de sa mise en œuvre, permettant une transition naturelle pour garantir la pérennisation des résultats observés alors que le projet touchait à son terme.



“ Aujourd'hui plus que jamais [...] nous allons surtout mettre l'accent sur la politique sensible au genre pour que chaque institution alloue des ressources pour mieux protéger et mieux promouvoir les [droits des] enfants ; le plus important, c'est la conscience individuelle et collective de l'ensemble de la population sur notre engagement [...] à promouvoir et à aider les enfants au Burkina Faso

-Hélène Marie Laurence Ilboudo née Marchal, ministre de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire, à l'occasion de la commémoration du 30^e anniversaire de la CDE, novembre 2019

Grâce à ce projet et aux actions menées au Burkina Faso, les droits de plus de 1 261 250 enfants sont mieux protégés et respectés.

En 2021, le Bureau s'engage dans un nouveau projet de cinq ans aux côtés des institutions du Burkina Faso, afin de continuer à renforcer la protection de l'enfant au niveau national, en ciblant cette fois la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes faites aux enfants.



Membres de l'équipe et partenaires du projet au Burkina Faso, plateau de BF1, Ouagadougou, novembre 2020

À l'occasion de la journée de l'enfant africain, la chaîne de télévision BF1 a fait la part belle aux droits de l'enfant dans ses programmes, notamment avec une émission-débat autour de l'accompagnement de l'enfant en contact avec la justice. L'émission a ainsi présenté le projet mené au Burkina Faso et ses actions au grand public et permis de mettre en lumière son approche multisectorielle. Ce fut également l'occasion d'échanger avec des représentants des secteurs impliqués dans le projet et de présenter les avancées permises grâce aux actions menées par le Bureau et ses partenaires. Une visibilité médiatique qui permet de mettre la protection de l'enfant au cœur de l'actualité et des préoccupations !

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO / 2015-2020

« Batela Mwana » : bilan de cinq années d'actions en faveur des enfants

Retrouvez le détail des résultats du projet en République démocratique du Congo dans la brochure dédiée, disponible sur www.ibcr.org/publications/

Il y a six ans, le Bureau se lançait avec enthousiasme dans un projet visant à renforcer la protection des enfants en République démocratique du Congo (RDC). Avec enthousiasme, mais aussi quelques appréhensions, car comment faire évoluer les choses dans un pays si étendu et si complexe, où le lien de confiance entre les enfants et les institutions censées les protéger est parfois ténu ? Après cinq années d'actions menées en partenariat avec les autorités congolaises pour renforcer les compétences et faire évoluer les pratiques des professionnelles et des professionnels des secteurs de la sécurité, de la justice et du travail social, les résultats sont là, et des changements concrets sont visibles pour les enfants du pays.

Ce projet, similaire à celui mené en parallèle au Burkina Faso (voir page 41), reposait sur deux piliers : la **normalisation des pratiques** des secteurs visés grâce à la création d'outils dédiés, et la **formation des praticiennes et des praticiens**, encore étudiants ou déjà en activité, aux droits de l'enfant et aux pratiques adaptées. Divers corps de métier au sein de la police, de la justice et du secteur social ont ainsi bénéficié de la conception ou de la révision d'outils clarifiant et normalisant les rôles, les procédures et les bonnes pratiques en matière de protection de l'enfant, tandis que des cursus créés avec la collaboration du Bureau ont progressivement été intégrés dans les écoles de formation des secteurs visés.

La collaboration étroite entre l'IBCR et les institutions et organisations de protection de l'enfant en RDC a permis de générer de réels changements pour les enfants en contact avec la justice, en leur garantissant l'accès à des services plus respectueux de leurs droits ainsi qu'une prise en charge, un suivi et des interactions avec les personnes impliquées adaptés à leurs besoins et à leurs spécificités.

Grâce aux actions menées dans le cadre de ce projet, **les droits de plus de 1 810 000 enfants** sont mieux protégés et respectés en RDC.



“ Les efforts fournis pendant ces années ont permis aux professionnels chargés d'assurer la protection des enfants de déployer de nouvelles compétences et pratiques dans le domaine de la protection de l'enfant, une étape très importante vers la réalisation des droits des enfants congolais.

-Danielle Gagnon, cheffe de la coopération canadienne en République démocratique du Congo (2020)

Les actions du projet ont permis les changements suivants :

— Dans le secteur de la police

Les escadrons de Protection de l'enfant et de prévention des violences sexuelles (PEPVS) de la Police nationale sont progressivement devenus des « îlots de refuge » pour les enfants qui voient leurs droits menacés. L'amélioration des pratiques policières a, de fait, permis d'augmenter peu à peu la confiance des enfants et celle de la population à leur égard. L'écoute des enfants est désormais au cœur des pratiques déployées au sein de ces escadrons, dont les membres utilisent des techniques de communication adaptées. Certains locaux ont également été aménagés pour favoriser la confidentialité des entretiens et la prise en compte des spécificités liées au genre des enfants (salles de repos séparées, etc.).



Remise de certificats aux personnes ayant suivi la formation de formateurs et formatrices, Académie de police, Mgaza Ngungu, 2019

// DES RÉSULTATS PROBANTS, CINQ ANS APRÈS //

15 045 professionnels, dont 1 884 femmes, ont été sensibilisés, outillés et formés aux droits de l'enfant et aux bonnes pratiques en matière de protection de l'enfant en RDC

En moyenne, 79 % des professionnelles et des professionnels ciblés déclarent être davantage en mesure d'intégrer les droits de l'enfant lors de leurs interventions grâce aux activités du projet

30 à 90 heures de cours sur les droits de l'enfant ont été intégrées dans les programmes de formation professionnelle de la police, du secteur social et de la justice, de manière permanente, obligatoire et évaluée

124 personnes, dont 26 femmes, ont été formées pour dispenser de manière durable les cours créés dans le cadre du projet au sein des diverses écoles associées

Depuis le début du projet, 13 810 personnes, dont 1 401 femmes, ont été formées au moyen de ces cours – un nombre qui ne cessera de croître d'année en année avec l'enseignement du cours à de nouveaux élèves, favorisant une transformation globale et durable des pratiques

Grâce au plaidoyer mis en œuvre dans le cadre de ce projet, l'égalité des genres fait désormais partie des préoccupations de la Police nationale. Les femmes sont ainsi plus nombreuses à occuper des postes à responsabilités au sein des escadrons PEPVS –qui mènent, par ailleurs, des interventions plus sensibles au genre. Les agentes et les agents prennent davantage en compte les spécificités et les besoins liés au sexe et à la situation de chaque enfant, avec, dans quatre escadrons, une agente ou un agent chargé de répondre à leurs besoins sanitaires. De plus, les enfants peuvent désormais choisir d'interagir avec un homme ou une femme lors des entretiens, et leurs besoins en matière d'hygiène sont mieux pris en considération (par exemple, des kits de protection menstruelle sont mis à la disposition des filles).

80 % des policières et des policiers font systématiquement appel à une assistante ou à un assistant social dans les cas impliquant un enfant*

96 % des cas d'enfants en conflit avec la loi sont déferés à la ou au juge des enfants dans les 24 heures suivant leur interpellation

— Dans le secteur de la Justice

L'approche de la justice pour enfants évolue ; le personnel judiciaire dans son ensemble est de plus en plus sensible aux droits de l'enfant et fait preuve de davantage de respect, de patience et de compassion envers les enfants qu'il reçoit. Il évite, par exemple, les questions, commentaires et attitudes susceptibles de blesser, de stigmatiser ou de traumatiser les enfants. Les mesures éducatives sont privilégiées, dans le but de réintégrer les enfants en contact avec la justice dans la société et au sein de leur commu-



On a pu observer au cours du projet une participation grandissante des femmes. Ici, lors d'un atelier de capitalisation des modes opératoires, Kinshasa, 2020

nauté. Les enfants présumés en conflit avec la loi bénéficient désormais d'un accompagnement plus respectueux de leurs droits et mieux coordonné entre les différents acteurs judiciaires. La confidentialité des dossiers est mieux respectée, et les enfants sont davantage invités à prendre part aux décisions qui les concernent. Les juges ainsi que les assistantes et les assistants sociaux prennent désormais le temps d'informer les enfants à chaque étape de leur parcours au sein de l'institution judiciaire, pour leur permettre de formuler des opinions. Le recours aux outils conçus par l'IBCR permet également d'améliorer leur réactivité et leur efficacité dans le traitement des dossiers des enfants.

La pratique de **88 %** des membres du personnel de justice est guidée par un principe de non-discrimination des enfants, quel que soit leur profil

94 % des membres du personnel de justice placent la participation de l'enfant au cœur de leur pratique

*Les chiffres proviennent de la collecte de données menée en février 2020 auprès de 266 personnes, dont 84 femmes, dans sept villes : Ville province de Kinshasa, Matadi (Kongo Central), Lubumbashi (Haut-Katanga), Mbuji-Mayi (Kasaï Oriental), Goma (Nord-Kivu), Bukavu (Sud-Kivu) et Kisangani (Tshopo)

— Dans le secteur du travail social

Les droits de l'enfant sont pleinement intégrés aux interventions des assistantes et des assistants sociaux ayant bénéficié des actions du projet. Ces derniers jouent, par exemple, un rôle-clé dans la médiation entre l'enfant et le personnel de police ou de justice lors des auditions et des entretiens, et font en sorte que ses droits soient respectés à toutes les étapes de la procédure. L'installation et le fonctionnement de permanences sociales au sein des sept escadrons provinciaux visés par le projet (sur douze existants) a entraîné une véritable amélioration dans le traitement des dossiers et l'accompagnement des enfants.

Les mentalités changent, et les préjugés basés sur le genre sont moins présents dans les discours du personnel des secteurs visés grâce aux efforts des assistantes et des assistants sociaux pour réduire les inégalités entre les enfants congolais et déconstruire les a priori négatifs. Ils sont ainsi mieux pris en charge et mieux traités, et, en retour, font davantage confiance aux professionnelles et aux professionnels chargés de les protéger.

91 assistantes et assistants sociaux formés aux droits et à la protection de l'enfant sont désormais affectés dans les tribunaux pour enfants, et 35 dans les escadrons PEPVS

100 % des professionnelles et des professionnels du travail social interrogés impliquent l'enfant dans son accompagnement



“ La police, la justice ainsi que les autres services impliqués dans ce projet ne doivent avoir qu'un seul but : contribuer à un service efficace permettant à nos enfants de vivre en paix et de jouir de leurs droits sans contraintes, sans obstacle. C'est ça, le développement !

-John Mugabushaka, directeur de cabinet du ministre des Affaires sociales (2018)

Bien que la pandémie de COVID-19 et la situation sécuritaire dans certaines zones du pays aient parfois eu des répercussions négatives sur les activités du projet, ce dernier a contribué de manière significative à l'amélioration du système de protection de l'enfant en RDC.

En favorisant l'adoption de directives, d'arrêtés ministériels et de mesures institutionnelles consolidant les droits reconnus aux enfants (en particulier aux filles) et en renforçant les compétences et les connaissances des acteurs-clés de la protection de l'enfant congolais, le projet « Batela Mwana » a permis de générer des changements majeurs en faveur des enfants du pays. Leurs droits sont mieux respectés ; ils sont mieux accompagnés au sein des institutions de police, de justice et des services sociaux, et sont in fine mieux protégés au quotidien.

Pour la suite, le Bureau n'exclut pas de poursuivre son action et d'appuyer de nouveau le gouvernement congolais dans le renforcement de son système de protection de l'enfant. Plusieurs projets sont aujourd'hui en cours de discussion avec les autorités canadiennes et congolaises et pourraient voir le jour dans les prochaines années.

« Sixième et dernier comité de pilotage, Kinshasa, septembre 2020



SÉNÉGAL / 2020-2025

Permettre aux enfants de lutter contre les violences sexuelles et sexistes

La violence est une réalité pour de nombreux enfants au Sénégal. 15 % des filles âgées de 0 à 14 ans étaient victimes de mutilations génitales féminines en 2017*, pour la plupart avant l'âge de 5 ans. La même année, on estime qu'au moins une fille sur trois âgée de 15 à 24 ans a été mariée avant sa majorité*. Malgré les efforts du gouvernement sénégalais pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes, de nombreux défis persistent. Pour appuyer les autorités dans cette lutte, l'IBCR s'est engagé cette année au Sénégal pour une durée de quatre ans, avec un projet visant à favoriser l'autonomie des enfants, en particulier des filles, et à renforcer les capacités de celles et de ceux qui œuvrent au quotidien pour les protéger et réduire les violences dont ils sont victimes.

En partenariat avec le gouvernement du Sénégal, Affaires mondiales Canada et l'UNICEF, le Bureau se mobilise pour que les membres des forces de sécurité, de la magistrature, du secteur social et du secteur carcéral soient formés et outillés pour protéger au mieux les enfants, et pour développer la capacité des enfants du pays, en particulier des filles, à jouer pleinement leur rôle dans la défense et la promotion de leurs droits.

* Source : étude de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD, 2017)



// Une lutte collective contre les violences //

Pour être efficace, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes doit mobiliser tous les niveaux de la société, depuis les enfants eux-mêmes jusqu'aux institutions gouvernementales, en passant par la famille et la communauté. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce type de violence : normes sociales, culture, traditions, méconnaissance des conséquences... Lutter contre ces violences implique de déconstruire bon nombre de préjugés ancrés dans les consciences collectives. Les professionnelles et les professionnels chargés de protéger les enfants contre ce type de violence ou de les accompagner s'ils en sont victimes ont un rôle majeur à jouer, mais encore faut-il qu'ils possèdent les compétences et les outils pour pouvoir le faire. Tout au long de ce projet, le Bureau et ses partenaires étatiques et communautaires ont ainsi pour ambition d'agir à différents niveaux pour former les membres des forces de sécurité (police, gendarmerie...), le personnel de la justice, du secteur carcéral, et du secteur social aux droits de l'enfant afin de leur permettre de lutter efficacement contre les violences sexuelles et sexistes dont les enfants sont victimes.

// Les enfants au cœur du changement //

Au-delà du renforcement des capacités des professions impliquées dans la protection de l'enfant et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au Sénégal, le Bureau va également agir pour favoriser l'autonomie des enfants, en particulier des filles, dans la promotion de leurs droits et pour développer avec eux leur capacité à prendre la parole, à s'engager et à devenir acteurs de cette lutte pour réduire les violences dont ils peuvent être victimes. L'IBCR veillera à leur permettre de prendre conscience de leurs droits et du rôle qu'ils peuvent jouer au quotidien pour se protéger eux-mêmes et protéger leurs pairs.

// Mieux comprendre le contexte du Sénégal //

Pour pouvoir identifier les changements opérés par le projet, il est nécessaire de comprendre quelle était la situation avant sa mise en œuvre. Comprendre le contexte culturel et social et les rapports de force ; identifier les défis en matière de violences sexuelles et sexistes faites aux filles et aux garçons ; connaître les besoins de chaque profession, les rôles et les responsabilités de chaque secteur en matière de prévention et d'interventions... Des consultations, des échanges, des sondages et une revue de littérature ont ainsi été menés durant les premiers mois du projet afin de mieux appréhender la réalité des acteurs visés par le projet, de répondre à leurs besoins et de renforcer les capacités et les compétences qui leur seront le plus utiles au quotidien.

// Quelques actions-clés de cette année //

La zone d'intervention du projet a été définie, et se concentre autour de **trois régions : Dakar, Saint Louis et Fatick**

24 enfants âgés de 12 à 17 ans, dont 15 filles, ont participé aux consultations

Les liens ont été noués avec les six ministères des secteurs visés par le projet et les organisations de la société civile qui seront activement impliquées tout au long de sa mise en œuvre

61 personnes issues des institutions et de la société civile se sont mobilisées lors de l'atelier de cadrage, pour définir et partager le cadre du projet et bâtir une vision commune

Projet mené avec l'appui technique et financier d'Affaires mondiales Canada et de l'UNICEF



HONDURAS / 2019-2022

Lutter contre la traite des personnes à tous les niveaux de la société

Impliqué au Honduras depuis 2019, le Bureau soutient le gouvernement local dans la lutte contre la traite et l'exploitation des personnes – un crime de plus en plus présent dans le pays. L'expérience de l'IBCR en la matière, construite au fil de différents projets menés au Canada, en République du Congo et au Costa Rica, démontre que la lutte doit intervenir dans l'ensemble de la société, à tous les niveaux, pour être réellement efficace. C'est en informant les populations vulnérables, et en leur donnant les moyens de reconnaître ce

crime lorsqu'elles y sont confrontées, en outillant les associations communautaires et les organisations de la société civile pour leur permettre de mieux comprendre les mécanismes qui mènent à la traite, mais aussi en renforçant la capacité d'action des institutions impliquées dans cette lutte, que les choses pourront véritablement évoluer. L'IBCR travaille ainsi en collaboration étroite avec ses partenaires locaux pour mieux protéger les populations vulnérables, accompagner les victimes et veiller à ce que les coupables soient punis par la loi.

Projet mis en œuvre avec le soutien du gouvernement du Canada, dans le cadre de son Programme d'aide au renforcement des capacités de lutte contre la criminalité (PARCLC)



DES ACTIVITÉS À REPENSER POUR POUVOIR AVANCER

Le Honduras est l'un des pays d'intervention du Bureau international des droits des enfants les plus touchés par la pandémie de COVID-19, à laquelle sont venues s'ajouter plusieurs catastrophes naturelles ayant forcé l'équipe à revoir radicalement ses méthodes pour pouvoir poursuivre ses activités. La plupart des rencontres, ateliers et réunions de comités se sont ainsi faits à distance, grâce aux plateformes virtuelles – une première pour un projet de cette ampleur. Et les résultats sont là : des formations ont pu avoir lieu, et des outils ont été développés avec les diverses parties prenantes du projet. Grâce à leur résilience, l'équipe et ses partenaires ont pu poursuivre le projet et continuer à œuvrer pour bâtir un pays dans lequel la traite des personnes n'existe plus.

// Une meilleure coordination à l'échelle du pays //

Pour renforcer efficacement la lutte contre la traite des personnes à l'échelle du pays, une meilleure coordination des interventions menées par les différents acteurs (ministères, organisations, communautés, etc.) et secteurs est nécessaire. Travailler en synergie garantit de mener des actions complémentaires afin d'identifier plus efficacement les cas de traite, d'offrir des services adaptés aux victimes et de punir les coupables. Les différentes formations et modes opératoires – ou guides de procédures (voir page 35) – conçus pour les institutions honduriennes dans le cadre de ce projet ont ainsi vocation à favoriser cette coopération, en clarifiant les rôles de chaque acteur impliqué et en définissant de manière claire et concise les procédures et les processus liés. Cette année, deux guides ont été conçus : l'un redéfinit les compétences de chaque département du ministère du Travail et de la Sécurité sociale pour mieux identifier les cas de traite sur le lieu de travail et fournir aux victimes un soutien et des services adaptés ; l'autre renforce l'intervention locale de la CICESCT – Commission interinstitutionnelle contre l'exploitation sexuelle et la traite des personnes du Honduras, organe gouvernemental dédié à la lutte contre la traite et partenaire privilégié du projet – face à la traite.

En marge de ces outils, qui ont vocation à être diffusés à large échelle, le projet favorise également les espaces d'échanges entre institutions et organisations impliquées pour encourager cette coordination multisectorielle. Sa gouvernance mobilise ainsi des personnes représentant les différents secteurs visés, et chaque activité du projet est mise à profit pour rassembler les différents publics impliqués dans la lutte contre la traite des personnes.



Atelier avec la CICESCT, début 2021, Tela, Honduras

// Cette année //

5 ateliers et formations impliquant 66 personnes issues des institutions visées par le projet, dont 41 femmes, ont été offerts

Une animation sur la prévention de la traite des personnes a été créée pour sensibiliser et former les fonctionnaires visés par le projet

// Le rôle prépondérant de la société civile //

Ces dernières années, les organisations de la société civile du Honduras ont joué un rôle de plus en plus important dans le développement social et économique du pays ainsi que dans la promotion et la protection des droits de la personne. Elles jouent également un rôle-clé dans la lutte contre la traite des personnes, grâce à leurs liens et à leur proximité avec les communautés vulnérables, menant des initiatives de prévention au niveau local et fournissant aux victimes assistance et soutien. C'est pourquoi le projet s'emploie à les renforcer au même titre que les institutions, grâce à des formations et un accompagnement technique et parfois financier. Le Bureau agit ainsi à plusieurs niveaux. D'abord pour leur permettre de renforcer leur influence sur les décisions politiques locales et nationales, afin qu'elles puissent s'exprimer, prendre part au débat et aider à trouver des solutions concrètes au sein des communautés – cette participation permettra de mettre

en lumière les expériences réelles des victimes de la traite et d'améliorer les pratiques de prévention en renforçant la capacité et le rôle de veille sociale des organisations de la société civile et des populations elles-mêmes. Ensuite, pour leur permettre d'identifier les menaces de traite, et de connaître et utiliser les mécanismes d'alerte précoce pour protéger au mieux les victimes potentielles. Au cours du projet, les différentes organisations seront ainsi amenées à concevoir et à mettre en œuvre un plan de prévention de la traite dans les communautés les plus vulnérables qu'elles représentent.

En créant un environnement dans lequel les institutions soutiennent et collaborent avec les organisations de la société civile, le Bureau entend également renforcer l'impact de leurs actions, de manière durable.

27 organisations de la société civile et communautés sont impliquées dans le projet

7 ateliers ont été organisés avec des femmes, des organisations de la société civile et des personnes représentant les différentes communautés (LGBTQI+, les personnes d'ascendance africaine et les personnes issues des peuples autochtones du Honduras) et **ont permis de former 83 personnes, dont 57 femmes**

Cinq plans d'action et de prévention ont été conçus par les organisations représentant les communautés d'ascendance africaine au Honduras

 Signature de l'entente avec le ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, La Ceiba, Honduras

La pandémie de COVID-19 aura des conséquences négatives pour les enfants et les populations du Honduras les plus susceptibles de devenir victimes de la traite des personnes. Si les mesures de confinement et les restrictions adoptées par les autorités ont permis de limiter la propagation du virus et de protéger la population d'un point de vue sanitaire, elles ont aussi eu un impact considérable sur de nombreux foyers : insécurité économique, isolement, accès limité aux services de base et à l'éducation pour de nombreux enfants avec la fermeture des écoles, présence accrue des enfants sur Internet... autant de facteurs pouvant accroître la vulnérabilité de populations déjà exposées à la traite des personnes. Devant cette menace croissante, le travail mené par le Bureau et ses partenaires au Honduras est d'autant plus nécessaire afin de créer un environnement protecteur pour les personnes vulnérables et une intervention efficace contre la traite des personnes.



© Pexels / Daria Obymelia

UN SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

Dans la lignée des efforts de renforcement fournis, le Bureau a soutenu cette année deux projets menés par des organisations de la société civile hondurienne. Sélectionnées au moyen d'un appel à projets, ces initiatives innovantes s'articulent autour d'actions communautaires visant à renforcer la prévention de la traite des personnes et le soutien aux victimes, en ciblant plus spécifiquement les femmes et les filles. Les organisations sélectionnées bénéficieront ainsi d'un soutien financier, d'un appui technique et d'un accompagnement de la part de l'IBCR dans la mise en œuvre de leurs projets.

Le Bureau soutient les initiatives suivantes :

- Un projet visant à permettre aux filles, aux adolescentes et aux femmes de vivre sans risque de traite, de discrimination et de violences, mis en œuvre par l'Unité pour le développement intégral de la femme et de la famille (UDIMUF)
- Un projet destiné à contribuer à la prévention de la traite des femmes et des filles au niveau communautaire, mené par le Centre d'études féminines du Honduras (CEM-H)



QUÉBEC / 2020-2023

Mieux accompagner les enfants victimes ou témoins d'actes criminels

Chaque jour, au Québec, des enfants sont victimes ou témoins d'actes criminels. Ils entrent alors en contact avec le système judiciaire et les personnes qui le composent. En 2017, l'IBCR recueillait la parole de ces jeunes afin de mieux comprendre leur expérience au sein du système de justice et leurs impressions. Cette étude a permis de mettre en évidence les limites de l'accompagnement qui leur a été proposé, le non-respect de certains de leurs droits fondamentaux et un manque d'adaptation des services.

À la suite de cette constatation, et en partenariat avec les gouvernements du Canada et du Québec et la Fondation Chamandy, le Bureau a lancé cette année un projet pour former et outiller les forces de police, le personnel de la justice et celui du secteur social ainsi que la Direction de la protection de la jeunesse. Par la création de modules de formation articulés autour des droits de l'enfant, l'initiative vise à permettre aux professionnelles et aux professionnels du système de justice de développer et/ou de renforcer leurs compétences pour adapter leurs pratiques et mieux accompagner les enfants au quotidien.

“ Compte tenu de l'importance que nous accordons au bien-être des victimes et témoins mineur[e]s, nous considérons primordial que soient aussi développées des pratiques exemplaires chez nos partenaires judiciaires.

-Kathleen Dufour, directrice générale CAVAC région de l'Outaouais

Initiative financée par le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC) du ministère de la Justice du gouvernement du Québec, le ministère de la Justice du Canada et la Fondation Chamandy



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

// Comprendre les besoins de chaque métier //

Cette première année de projet a permis d'évaluer et d'analyser les besoins des secteurs visés en matière de formation. Comprendre le contexte de chaque profession, son quotidien et ses spécificités d'interactions avec les enfants est primordial pour concevoir des modules de formation pratiques, concrets, adaptés et surtout utiles. Leur format, leur contenu et leur mode de diffusion doivent répondre aux habitudes des personnels visés, afin qu'ils soient réellement utilisés et implémentés dans les plans de travail. Bien que chaque profession concernée ait des compétences spécifiques, les modules conçus cibleront des compétences communes, que tous les acteurs du système de justice doivent posséder pour interagir avec les enfants en respectant leurs droits. Leur conception s'appuiera sur l'expertise du Bureau en matière de justice pour enfants et d'andragogie.

// Une andragogie fondée sur les compétences //

Fort de plus de 25 années d'expérience en pédagogie et en andragogie dans de nombreux pays, le Bureau conçoit ces modules de formation en ayant à cœur de

générer des changements réels et durables. Pour ce faire, il s'appuie sur le développement de compétences plutôt que sur l'acquisition de connaissances – une approche au cœur de la façon de faire du Bureau – et sur des techniques de formation spécialement pensées pour les adultes. Des mises en situation en format vidéo et audio seront ainsi intégrées tout au long de la formation, qui se veut interactive pour permettre aux personnes apprenantes de s'en approprier les contenus et de réellement développer des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être pour adapter leur pratique quotidienne aux enfants et à leurs droits. Pour ce projet, le Bureau s'appuiera également sur les référentiels de compétences-clés créés depuis 2014 pour chacun des secteurs visés (voir page 22).

Partenaires techniques du projet :

- › Direction des poursuites criminelles et pénales
- › Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
- › Direction de la protection de la jeunesse
- › Association québécoise Plaidoyer-Victimes
- › Fondation Marie-Vincent



// La collaboration au coeur des actions //

Fidèle à son approche participative, le Bureau mène ce projet en collaboration avec des directions, des associations et des organisations des secteurs visés, qui font partie de sa gouvernance et contribuent au développement des modules de formation, afin de veiller à ce que l'orientation du projet et les modules créés soient ancrés dans la réalité des professionnelles et des professionnels qui vont en bénéficier. L'approche collaborative se retrouvera également dans les modules eux-mêmes, qui accorderont une grande place aux interactions et aux outils de coordination et de synergie entre les différentes composantes du système de justice.

Six modules de formation seront créés sur les thématiques suivantes :

- › Le droit à la participation de l'enfant
- › L'intérêt supérieur de l'enfant
- › L'adaptation au niveau de développement de l'enfant
- › La communication avec l'enfant
- › L'accueil de l'enfant
- › L'approche multisectorielle

// Quelques actions-clés de cette première année de projet //

Un état des lieux a été réalisé et a permis de mieux comprendre le parcours des enfants victimes ou témoins d'actes criminels au Québec

Les besoins et priorités des professions ciblées ont été déterminés grâce à des consultations à distance, ce qui a permis d'identifier les compétences devant être renforcées pour chaque secteur

Les thématiques des six modules de formation créés ont été cadrées (voir encart ci-contre), sur la base des besoins exprimés par les professionnelles et les professionnels consultés

Une firme audiovisuelle a été sélectionnée pour concevoir techniquement les modules, sur la base du contenu créé par l'équipe du projet



© Unsplash / Jordan Whitt

Le projet PRIDE : De nouveaux horizons de coopération volontaire

Après un premier projet de coopération volontaire aux côtés d'Avocats sans frontières Canada (le PRODEF, 2015-2020), le Bureau lance sa propre initiative et déploie cette année le **Projet de renforcement intégral des droits de l'enfant – PRIDE**. D'une durée de sept ans (2020-2027), ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme de coopération volontaire du Canada et vise à améliorer le bien-être et la protection des enfants ainsi que la promotion de leurs droits à travers le monde de façon durable.

Pour l'IBCR, la coopération volontaire a pour but de contribuer au renforcement des systèmes de protection de l'enfant dans le monde, par le partage des compétences de volontaires qualifiés dans leur domaine avec un réseau de partenaires engagés pour la promotion et le respect des droits de la personne et de l'enfant. Dans le cadre du PRIDE, les volontaires s'envolent vers un autre pays pour appuyer les organisations et les institutions partenaires le temps de quelques semaines ou de ➔

plusieurs mois. Professionnelles et professionnels aguerris, étudiantes et étudiants ou encore personnes à la retraite, le profil des volontaires peut varier, mais toutes et tous ont une chose en commun : la volonté de donner de leur temps pour faire avancer le respect des droits de l'enfant dans le monde et de partager leurs expertises et leurs expériences. Dans un objectif d'entraide et de renforcement des capacités locales, les volontaires qui s'engagent aux côtés du Bureau mettent leurs compétences au service des partenaires pour leur permettre d'aller plus loin dans leur action auprès des enfants. Leur mobilisation contribue notamment à faire avancer l'autonomisation des filles et l'égalité des genres, ainsi que le respect des droits de l'enfant, quel que soit le contexte.

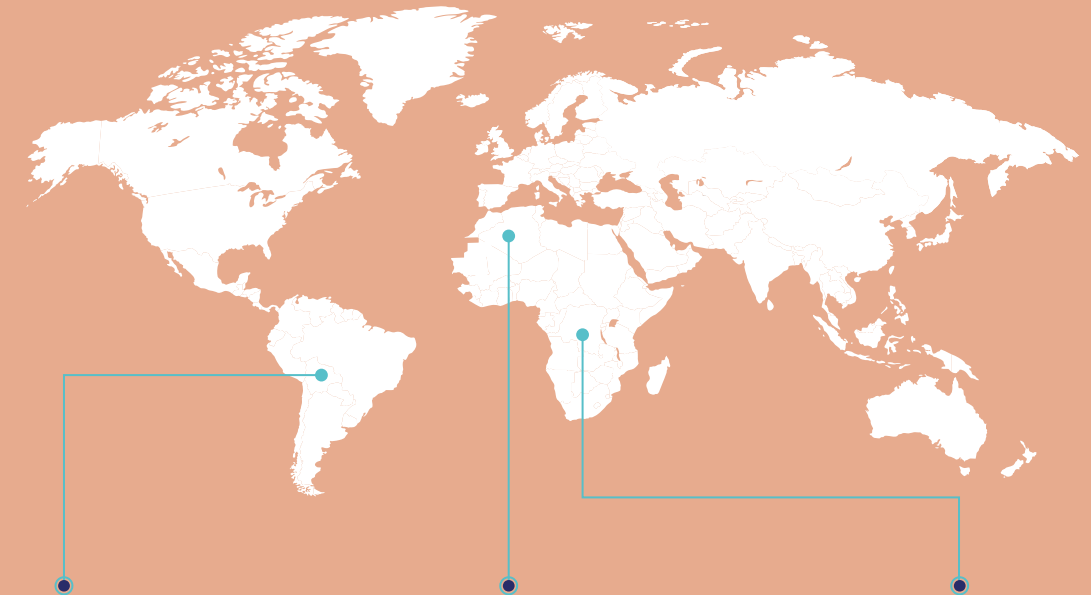
HISTOIRE D'UN LOGO

Au centre du mot « PRIDE », se trouve le « i », qui représente l'enfant, placé au cœur du projet et de toutes ses actions, mais aussi au cœur du système censé le protéger. Le point du « i » est ainsi entouré d'un cercle rappelant la représentation graphique d'un système de protection de l'enfant. De chaque côté, deux courbes viennent accentuer l'idée de protection et rappeler les deux axes d'action principaux du PRIDE : le déploiement de volontaires qualifiés et la construction d'un réseau de partenaires pour renforcer le système de chaque pays dans sa globalité.



LE PRIDE EN BREF

- 7** ans de projet 2020-2027
- 11** pays d'intervention
- 3** régions
- 35** partenaires (institutions et organisations) agissant dans divers secteurs de la protection de l'enfant :
 - Enfants en contact ou conflit avec la loi
 - Traite des personnes
 - Jeunes en difficulté sociale
 - Conflits armés
 - LGBTQI+ et égalité des genres
- + de 240** personnes déployées d'ici 2027



Amérique latine

Colombie, Costa Rica, Honduras et Pérou

Afrique du Nord

Maroc et Tunisie

Afrique subsaharienne

Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar, Sénégal et Togo

PRIDE, pour tous les enfants

Le programme de coopération volontaire de l'IBCR se veut global et inclusif et cible tous les enfants, particulièrement les filles. L'acronyme PRIDE évoque la tolérance et la diversité, et met en avant la capacité des enfants à prendre part aux décisions qui les concernent ainsi qu'à la défense et à la promotion de leurs droits. L'égalité des genres, l'autonomisation des filles et la participation active des enfants sont ainsi au cœur de toutes les activités du projet.



Collaborer pour un renforcement global

Associations, organisations non-gouvernementales, institutions publiques... les 35 partenaires du PRIDE reflètent de nombreux aspects de l'engagement pour la promotion des droits et la protection des enfants. Chacun dans son domaine, ils œuvrent à renforcer divers niveaux du système de protection de l'enfant. En s'engageant à leurs côtés, le PRIDE leur permet d'aller plus loin et de consolider globalement la protection et le respect des droits de l'enfant dans chaque pays.

Le PRIDE s'articule autour de deux actions-clés : le **déploiement de personnes volontaires qualifiées** pour appuyer les partenaires, au plus près de leurs besoins, et le **tissage de liens entre tous les partenaires par la création d'un « réseau » PRIDE**. Ces deux piliers ont été pensés pour renforcer chaque partenaire, ses processus, les connaissances et les compétences de son équipe et sa capacité d'action, mais aussi pour promouvoir la vision globale du système de protection de l'enfant du pays. Au-delà d'un appui organisationnel, le PRIDE permettra ainsi de renforcer progressivement la collaboration et la coordination entre tous les secteurs et acteurs impliqués, pour construire des systèmes de protection de l'enfant respectueux de ses droits, en toute circonstance.

Le réseau constitué par les partenaires du PRIDE et l'IBCR lui-même a été pensé pour favoriser l'échange et le partage de bonnes pratiques, afin de miser sur l'expertise et l'expérience de chacun pour faire avancer le respect des droits de l'enfant dans les 11 pays d'intervention.



“ Dès les premiers moments de mon mandat de volontaire, j'ai été marquée par l'implication active des femmes travaillant au sein des différentes organisations partenaires du Projet de renforcement intégral des droits de l'enfant (PRIDE) [...], rassemblées autour d'une cause et d'un intérêt communs.

-Dieyla Thiam, responsable régionale -Afrique subsaharienne

Deux groupes de discussion ont été réunis cette année, en Afrique et en Amérique latine, pour définir la forme et l'orientation du laboratoire social.

“ [...] J'expérimentais de tout nouveaux défis, dont celui du travail à distance, mais surtout je retrouvais la joie de travailler au sein d'une équipe engagée, collaborative et joviale.

-Diana Carvajal, responsable régionale -Amérique latine, déployée en Colombie

Des formats de volontariat repensés

Avec la crise sanitaire, les voyages internationaux ont été réduits à néant. Comment, alors, poursuivre la coopération volontaire tout en respectant les restrictions mises en place pour protéger les populations ? Deux alternatives ont été imaginées : contacter les Canadiennes et les Canadiens qui se trouvaient déjà dans l'un des pays partenaires du PRIDE, et favoriser les échanges régionaux – lorsque la situation le permettait pour assurer la protection des volontaires. Ces nouveaux formats de coopération volontaire ont permis au PRIDE d'asseoir de solides bases dans chaque pays, et d'entamer le travail avec les partenaires du projet.

L'innovation sociale au cœur du changement

Pour faire face aux défis inhérents à la promotion des droits de l'enfant et à leur protection, le partage d'expériences est primordial, mais ne suffit pas seul à faire progresser les choses. Parallèlement au déploiement de volontaires et à la construction du réseau de partenaires, le PRIDE accordera une place majeure aux actions novatrices, avec la création d'un laboratoire social. Espace d'échange et de partage entre les partenaires du projet, ce laboratoire aura pour but d'appuyer toute personne, organisation ou institution, souhaitant changer les choses au niveau local, régional ou international. Par le soutien d'initiatives et de solutions innovantes en matière de droits de l'enfant, il permettra à toutes et à tous d'être vecteurs de changement, en s'appuyant sur les bonnes pratiques observées autour du monde.

Le point sur :
la coopération Sud-Sud

Traditionnellement, la coopération volontaire est envisagée comme le partage d'expertises du pays initiateur du projet (ici, le Canada, un pays dit du « Nord ») vers un autre pays (dit du « Sud »), et l'échange d'expériences et d'expertises entre ces deux pays par les mandats de volontariat. Pour l'IBCR, les expertises locales sont une richesse inestimable, qui doit être partagée pour permettre des avancées globales en matière de respect des droits de l'enfant. La pandémie et les restrictions qu'elle a entraînées se sont ainsi muées en opportunités, pour le Bureau, de mettre en avant une coopération volontaire plus régionale. Des professionnelles et professionnels nationaux de nos pays d'intervention se sont ainsi rendus vers d'autres pays partenaires du PRIDE le temps d'un mandat. Leurs connaissances du contexte régional et leurs expertises ont ainsi permis de lancer des processus de renforcement qui n'auraient pu voir le jour autrement. Moins répandue mais tout aussi essentielle, cette nouvelle forme de coopération volontaire a démontré tout son potentiel cette année !



Atelier menuiserie au sein du Centre d'Éducation et de Réinsertion sociale des Mineurs en Conflit avec la Loi (CERMICOL), partenaire du PRIDE, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso

“ Ayant toujours travaillé dans le domaine de la protection de l'enfant depuis près de 20 ans, je considère que les enfants sont une priorité et je crois fermement qu'on doit investir dans la jeunesse si l'on désire contribuer à faire un changement positif dans le monde. C'est ainsi que par mon expérience, j'ai choisi de me porter volontaire afin de m'investir dans l'action, l'échange d'expériences et de pratiques ainsi que dans l'accompagnement des structures de protection de l'enfant.

- Fabrice Kazadi, volontaire Sud-Sud - conseiller en travail social auprès du CERMICOL, Burkina Faso



© Pexels / Lalu Fatoni

Cette année, dans le cadre du PRIDE

32 plans de renforcement

ont été développés, pour identifier les besoins de chaque partenaire et cibler efficacement les volontaires qui seront déployés pour y répondre

12 volontaires

dont 6 femmes

ont été déployés dans 6 pays : le Burkina Faso, la Colombie, Madagascar, le Sénégal, le Togo et la Tunisie

7 mandats

de coopération Sud-Sud ont été mis sur pieds

13 publications

sur les droits de l'enfant et l'égalité des genres ont été diffusées

5 événements

ont été organisés afin de sensibiliser le public canadien à l'expérience des volontaires et aux enjeux des droits de l'enfant dans les pays partenaires

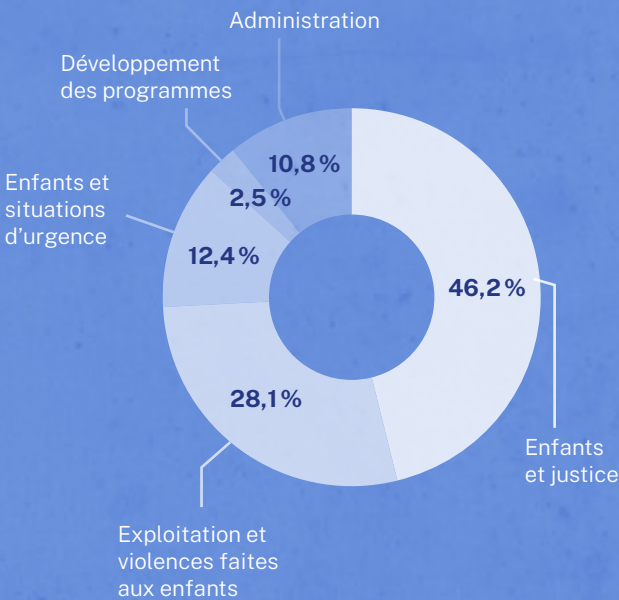
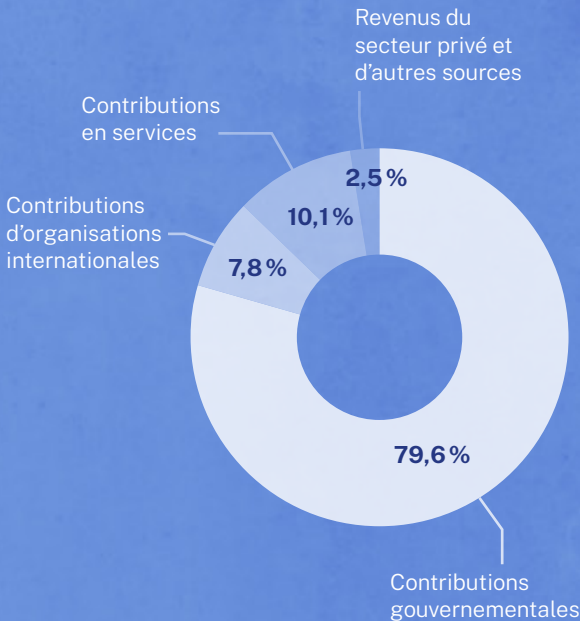


Bilan financier

Les états financiers complets de l'organisme au 31 mars 2021 sont disponibles sur demande. L'audit a été réalisé par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.



PRODUITS	2021	2020
Contributions gouvernementales	3 548 488 \$	4 199 343 \$
Contributions d'organisations internationales	347 505 \$	696 335 \$
Contributions en services	450 860 \$	613 169 \$
Revenus du secteur privé et d'autres sources	110 133 \$	153 687 \$
TOTAL	4 456 986 \$	5 662 534 \$
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	112 393 \$	(65 120 \$)



CHARGES	2021	2020
Enfants et justice	2 007 091 \$	3 073 959 \$
Exploitation et violences faites aux enfants	1 220 708 \$	1 099 222 \$
Enfants et situations d'urgence	539 465 \$	673 916 \$
Développement des programmes	106 598 \$	114 811 \$
Administration	470 731 \$	765 746 \$
TOTAL	4 344 593 \$	5 727 654 \$

Des partenaires qui nous permettent d'avancer

Le Bureau remercie chaleureusement ses partenaires gouvernementaux, bailleurs de fonds et partenaires locaux, dont le soutien nous permet chaque année d'aller plus loin dans la promotion et la protection des droits de l'enfant dans le monde entier.

NOS PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

Affaires mondiales Canada
Département des opérations de paix des Nations Unies
Gendarmerie royale du Canada
Ministère de la Justice du Québec
Ministère de la Justice du Canada
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec

PARTENAIRES DE NOS PROJETS

Burkina Faso

Association des Femmes Juristes du Burkina Faso (AFJ/BF)
Association Keogo
Direction de la Justice Juvenile (DJJ)
Centre d'éducation et de réinsertion sociale des mineurs en conflit avec la loi (CERMICOL)

Canada

Fondation Chamandy
Montréal International
Et une quarantaine d'organismes de la société civile canadienne

Colombie

Coalition contre l'implication des enfants et des jeunes dans le conflit armé en Colombie (COALICO)
Fondation pour le développement intégral du genre et de la famille (GENFAMI)
Bureau Pastorale des Enfants et des Familles (OPAN)

Costa Rica

Fundación Paniamor

Côte d'Ivoire

Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI)
Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)
Forum des ONG et Associations d'Aide à l'Enfance en Difficulté

Honduras

Commission interinstitutionnelle contre l'exploitation sexuelle et la traite des personnes du Honduras (CICESCT)
Association LGBT Arcoiris

Unité pour le développement intégral de la femme et de la famille (UDIMUF)
Centre d'études féminines du Honduras (CEM-H)

Madagascar

Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH)
Institut Supérieur de Travail Social (ISTS)
Plateforme Société Civile pour l'Enfance (PFSCE)

Maroc

Association Bayti
Association d'appui à l'Unité de la Protection de l'Enfance (UPE)
Casablanca
Fondation Aman pour la Protection de l'Enfance

Pérou

Capital humain social et alternatif (CHS Alternativo)
Engagement dès l'enfance et l'adolescence (COMETA)

Sénégal

Association des Juristes Sénégalaises (AJS)
ONG Éducation et Développement de l'Enfant (EDEN)
ONG Enda Jeunesse Action
École Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés (ENTSS)

Togo

Clinique d'Expertise Juridique et Sociale (CEJUS)

Centre KEKELI
Association mondiale pour les orphelins (WAO) Afrique

Tunisie

Association ADO +
Bureau du Délégué Général à la protection de l'Enfance (DGPE)
Tunisian Forum for Youth Empowerment

Mondial

Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire
Organisation internationale de la Francophonie
Terre des hommes
UNICEF

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES

Production du 13 juin (P3J)
JOVACO (Canada)
Carole Petetin graphisme
Danielle Dugal
Jenny Brasbin
Monique James
Dayna Lamothe

NOS DONATRICES ET NOS DONATEURS

Chaque année, vous êtes nombreuses et nombreux à nous accorder votre confiance en faisant un don, et grâce à vous, nous pouvons continuer à avancer sereinement pour protéger les droits de tous les enfants. Merci pour votre soutien sans faille !

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Comité central de partage – Les Œuvres Leroyer
Congrégation de Notre-Dame
Filles de la Croix
Fondation Émilie Jauron
Fonds Marie-François
Missionnaires Oblates de Saint-Boniface
Oblates Franciscaines de Saint-Joseph
Petites Sœurs de la Sainte-Famille
Sisters of Charity of St. Louis
Sisters of Providence of St. Vincent de Paul
Sisters of St. Martha of Antigonish
Sœurs de la Présentation de Marie
Sœurs de l'Institut Jeanne d'Arc
Sœurs de Notre-Dame du Bon-Conseil
Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire
Sœurs de Sainte-Anne
Sœurs de Sainte-Croix
Sœurs de Saint-François d'Assise
Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe
Ursulines

Nous remercions également toutes les personnes qui nous soutiennent tout en souhaitant préserver leur anonymat.



© Rawpixel

À TOUTES
ET À TOUS,
NOUS
ADRESSONS
UN IMMENSE
MERCI.

Une équipe dévouée et engagée

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Théophane Nikyèma
président

Emmanuelle Tremblay
vice-présidente

Jean-Claude Legrand
secrétaire

Nadja Furth
trésorière (jusqu'en février 2021)

Darrel Nadeau
trésorier (depuis février 2021)

Denisse Araya Castelli
administratrice (jusqu'en
septembre 2020)

Ghizlane Benjelloun
administratrice

Roberta Cecchetti
administratrice

François Crépeau
administrateur

Joanne Doucet
administratrice

Cisse Mariama Mohamed
administratrice

Luis Pedernera
administrateur (depuis septembre 2020)

L'IBCR remercie
Mesdames Denisse
Araya Castelli et Nadja
Furth pour leur soutien
et leurs précieuses
contributions au sein du
conseil d'administration
ces dernières années,
et leur souhaite tout
le succès dans leurs
projets respectifs.
Leur engagement et
leur implication dans
la promotion et la
protection des droits
de l'enfant sont en tout
point remarquables, et
le Bureau a eu le grand
privilège de pouvoir
compter sur leur expertise
pendant la durée de leurs
mandats respectifs.

COMITÉ DE DIRECTION

Guillaume Landry
directeur général

Karla Ponce
directrice administrative, finan-
cière et des ressources humaines
(jusqu'en avril 2021)

Mélissa David
directrice des finances (depuis
mars 2021)

Cathy Launay-Alcala
directrice des opérations et des
programmes

Le Bureau international des
droits des enfants a également la
chance et le privilège de pouvoir
compter sur une équipe engagée,
ainsi que sur des stagiaires et des
volontaires, qui offrent leur temps
et leurs compétences pour contri-
buer à faire des droits de l'enfant
une réalité.

*Merci à toute l'équipe du Bureau
pour sa précieuse collaboration
lors de la production de ce rapport.*



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

SIÈGE SOCIAL

805, rue Villeray, Montréal,
(Québec) H2R 1J4 Canada

Tél. + 1 514 932 7656
info@ibcr.org

BUREAUX PAYS

Burkina Faso - Ouagadougou
Zone du Bois, 03 BP 7041
Tél. + 226 25 36 34 59
n.fall@ibcr.org

Honduras - Tegucigalpa
Boulevard Morazán, Torre Morazán
Torre 1, Piso 12, Oficina 01
Tél. +504 2203 4730
g.duquemartin@ibcr.org

Sénégal - Dakar
Villa Yoff Ranhard, Rue 478
Tél. : +221 78 29 38 296
c.gallie@ibcr.org

TOUTE L'ACTUALITÉ SUR



WWW.IBCR.ORG